

PREMIERE PARTIE

SYNTHESE DES INTERACTIONS  
ENTRE L'HOMME  
ET LA FORET TROPICALE

Par Serge BAHUCHET  
et Pierre GRENAND

avec la collaboration de :  
Françoise AUBAILE-SALLENAVE,  
Françoise GRENAND,  
Daou JOIRIS  
et Pierre de MARET

Commission européenne

**SITUATION DES POPULATIONS INDIGÈNES  
DES FORÊTS DENSES HUMIDES**

**Serge Bahuchet, coordinateur**

Juin 1993

Document

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de Commission.

Copyright CECA-CEE-CEEA, Bruxelles - Luxembourg, 1994  
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

# SOMMAIRE

## Introduction

### PREMIÈRE PARTIE : INTERACTIONS HOMME-FORÊT

### DEUXIÈME PARTIE : ÉTUDES RÉGIONALES

#### 1 - Amérique équatoriale

#### 2 - Asie insulaire

##### 1. Péninsule malaise

##### 2. Philippines

##### 3. Iles d'Indonésie

##### 4. Bornéo

##### 5. Nouvelle Guinée

#### 3 - Afrique équatoriale

# SITUATION DES POPULATIONS INDIGÈNES DES FORÊTS DENSES HUMIDES

*On peut regretter que, en règle générale, on se contente d'appliquer la simple formule technique consistant à supprimer la forêt pour la remplacer par un écosystème domestique dont l'homogénéité rend l'exploitation plus aisée, sans chercher des solutions originales fondées sur une gestion rationnelle de l'écosystème naturel.*

J. BARRAU, 1979 : 486

## Le rapport

La Direction Générale XI (Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile) de la Commission des Communautés Européennes a chargé en mars 1992 un groupe d'anthropologues de l'Université Libre de Bruxelles (Centre d'Anthropologie Culturelle) et du Centre National de la Recherche Scientifique (Laboratoire des Langues et Civilisations à Tradition Orale, Paris) de rédiger un rapport sur *la situation actuelle des populations indigènes vivant au sein des forêts tropicales humides d'Amazonie (Brésil, Pérou, Bolivie), d'Afrique Centrale (Congo, Zaïre, Gabon) et Asie insulaire (Malaisie, Philippines, Indonésie et Papouasié Nouvelle Guinée).*

Ce rapport (contrat n° B91/ 4-3046/ 16203, signé le 1er mars 1992) devait fournir des informations détaillées, principalement en ce qui concerne :

- la localisation, la taille et l'organisation sociale de la population;
- l'organisation politique, l'interaction avec l'administration nationale, la représentation politique ;
- l'organisation économique, la dépendance par rapport à la forêt équatoriale pour la subsistance ;
- le rôle dans l'économie régionale, nationale et internationale ;
- le statut social et les problèmes de santé, de scolarité; l'état des droits de l'homme ;
- les contacts avec des populations non-indigènes ;
- les menaces et les risques.

## *Introduction*

Le rapport est divisé en trois parties :

- une *synthèse* présentant l'ensemble des interactions entre l'homme et la forêt tropicale humide, suivie de recommandations ;
- l'ensemble des *dossiers* et études *géographiques*, présentant aire par aire les ethnies et leur mode de vie (Amérique amazonienne, Afrique équatoriale et Asie insulaire) ;
- un *atlas* de 15 planches, situant l'ensemble des populations indigènes forestières dans leur contexte écologique (dans un fascicule séparé).

## **Déroulement du projet**

Le déroulement du travail a comporté six étapes successives :

- choix des critères pour la définition des "populations indigènes des forêts denses humides", établissement d'un questionnaire d'enquête ;
- détermination des zones forestières et inventaire des ethnies qui y vivent, pays par pays ;
- inventaire de la documentation existant, établissement de la bibliographie, établissement de la liste des spécialistes ;
- contacts personnels ou par correspondance avec les spécialistes, diffusion du questionnaire, voyages de documentation (USA, Europe, Guyane) ;
- dépouillement et analyse de la bibliographie et des réponses des spécialistes consultés ;
- synthèse et rédaction du document final.

## **Remarques méthodologiques**

Il convient ici de faire quelques remarques d'ordre méthodologique : les populations sur lesquelles on nous a demandé de rapporter sont parmi les plus diversifiées, mais également *les plus mal connues* qui existent au monde, du fait non seulement des difficultés d'accès à leurs régions d'habitat, mais aussi de leur statut souvent inférieurisé au sein des États-nations.

La documentation publiée est très fragmentaire : on ne compte même pas une simple référence bibliographique pour chaque ethnie. De plus, les aspects économiques et écologiques sont, curieusement, parmi les moins traités. Enfin, certaines données sont très anciennes, et ne reflètent pas nécessairement les transformations modernes du mode de vie. Toutefois nous avons réuni la documentation le plus largement possible, ce qui nous a amené à consulter quelque 1 700 titres (ouvrages et articles).

Par une analyse très critique des sources, complétée par des contacts directs avec les spécialistes, ainsi que par nos propres expériences de terrain, nous avons cherché à présenter le tableau le plus précis possible des connaissances sur ces populations.

Nous avons travaillé en définissant des *aires régionales*, plus larges que les pays cités dans le contrat, car de nombreux groupes ethniques dépassent les frontières d'un seul État. Aussi avons-nous étendu l'étude à l'ensemble des bassins de l'Amazone et de l'Orénoque (ajoutant les trois Guyanes, l'Équateur et le Venezuela au Brésil, au Pérou et à la Bolivie), et à l'ensemble du bassin congolais (Congo, Cameroun, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, Gabon et Zaïre).

Nous avons orienté notre travail dans deux directions :

- réaliser un *inventaire* le plus précis possible des groupes ethniques vivant dans les zones forestières restantes, à partir à la fois des cartes de végétation les plus récentes, des cartes linguistiques et ethnographiques et des études scientifiques contemporaines ;
- déterminer à quel degré chaque ethnie dépend du milieu forestier pour son économie, de manière à présenter pour chaque aire géographique l'ensemble des *types économiques* et écologiques des populations indigènes.

Nous avons cherché à fournir les *informations démographiques* les plus pertinentes, non sans difficultés, car dans de nombreux cas, les recensements font défaut (ils manquent aussi souvent au niveau national !). De ce fait, les nombres que nous donnons sont à prendre (sauf avis contraire) comme des *ordres de grandeur*.

Il s'est avéré que le nombre d'ethnies indigènes vivant dans les milieux forestiers équatoriaux était considérable : près de 1 500 groupes différents. Il était dès lors impensable d'en réaliser simplement une liste avec une simple page de commentaires par ethnie ! De ce fait, nous avons synthétisé les informations économiques et écologiques disponibles, catégorie par catégorie, afin de permettre d'avoir une idée assez claire du style de vie et surtout de l'importance de la forêt pour la vie de ces diverses populations. Là aussi, la carence en documentation sérieuse conduit à prendre ces informations comme des exemples, et non pas comme des fiches documentaires pour chacune des ethnies mentionnées.

Enfin, nous avons tenté de définir, pays par pays, quelles législations concernaient les hommes et leurs terres, ainsi que les principaux projets et dangers les menaçant.

*Notre rapport est délibérément centré sur les modes de vie et les relations avec l'écosystème forestier ; nous évoquons bien évidemment les problèmes humains mais on ne trouvera pas ici une étude détaillée sur les droits de l'homme ; ce serait l'objet d'un autre rapport engageant d'autres spécialistes.*

## *Introduction*

On doit cependant souligner le drame de voir à la fois disparaître les forêts équatoriales et se transformer profondément les peuples qui en vivent, avant même qu'une connaissance scientifique de leurs modes de vie ancestraux ait été établie.

\* \* \* \* \*

\*

## **LISTE DE PARTICIPANTS**

### **Centre d'Anthropologie Culturelle, Université Libre de Bruxelles**

Pierre de MARET, Professeur à l'ULB

Daou V. JOIRIS, Assistante

Pierre HUYGENS, Assistant

Anne VAN LOO, Etudiante

André MICOMIBI, Chercheur

Didier de LAVELEYE, Licencié

Yvette NOPPEN, Secrétaire

### **Laboratoire de Langues et Civilisations à Tradition Orale, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris**

Serge BAHUCHET, Directeur de recherche au CNRS

Pierre GRENAND, Directeur de recherche à l'ORSTOM, membre associé du LACITO

Françoise GRENAND, Chargée de recherche au CNRS

Françoise AUBAILE-SALLENAVE, Attachée au Muséum National d'Histoire Naturelle

Laurent VENOT, DAO (Dessin assisté par ordinateur), CNRS

Florence ROUSSEAU-LOISEAU, Secrétariat, CNRS



**LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES**

**Amérique amazonienne**

Eduardo ALAIXA DE ACHA, Ministre Conseiller de l'Ambassade de Bolivie

Bruce ALBERT, ORSTOM, Paris.

William BALÉE, Tulane University, New Orleans, USA

Guillermo Rioja BALLIVIÁN, Conservacion Internacional Programa, La Paz,  
Bolivie

Stephen BECKERMAN, Florida International University, Miami, USA

Stephen HUGH-JONES, King's College, Cambridge, R.U.

Jon LANDABURU, Ethnolinguistique amérindienne, CNRS, Paris

Jacques LIZOT, Collège de France-CNRS, Paris

Alexander MANSUTTI, Fondation La Salle, Caracas, Venezuela.

Patrick MENGET, Université de Nanterre-Paris X, Paris.

Nalúa Rosa Silva MONTERREY, Fondation La Salle, Caracas, Venezuela.

Francisco QUEIXALOS, Ethnolinguistique Amérindienne, CNRS, Paris

Leslie E. SPONSEL, Université de Hawai'i, USA

José. VASCONCELOS, CCE-DGXI

William, T. VICKERS, the Public University at Miami, USA

**Asie insulaire**

Lorraine ARAGON, Université d'East Carolina, USA

Jane M. ATKINSON, Lewis et Clark College, Portland, USA

Jacques BARRAU, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris

Peter BROSIUS, Université de Georgie, USA

Harold CONKLIN, Université Yale, USA

Pascal COUDERC, Paris

Michael DOVE, East-West Center, Hawai'i, USA

Roy ELLEN, Université du Kent, Grande Bretagne

Kirk et Karen ENDICOTT, Dartmouth College, USA

Claudine FRIEDBERG, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris

P. Bion GRIFFIN, Université de Hawai'i, USA

Thomas HEADLAND, Université du Texas, Dallas, USA

Volker HEESCHEN, Max Planck Institut, Munich, Allemagne

Sign HOWELL, Musée ethnographique, Oslo, Norvège

Bernard JULLERAT, CNRS, Paris

Ray KELLY, Université Ann Arbor, USA

## *Introduction*

Pierre LEMONNIER, CNRS, Paris  
George E.B. MORREN, Université Rutgers, USA  
Kimball MORRIS, Pornichet, France  
Ryutaro OHTSUKA, Université de Tokyo, Japon  
Christine PADOCH, New York Botanical Society, USA  
Jos D.M. PLATENKAMP, Université de Leiden, Pays Bas  
Christian PELRAS, CNRS, Paris  
A. Terry RAMBO, East-West Center, Hawai'i, USA  
Jérôme ROUSSEAU, Université McGill, Montréal, Canada  
Reimar SCHEFOLD, Université de Leiden, Pays Bas  
Wulf SCHIEFFENHÖVEL, Max Planck Institut, Munich, Allemagne  
Andrew STRATHERN, Université de Pittsburgh, USA  
Corry M.J. VAN DER SLUYS, Schoohoven, Pays Bas  
Polly WIESSNER, Max Planck Institut, Munich, Allemagne

## **Afrique équatoriale**

Maniema AIMÉ, Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo  
Yvonne BASTIN, MRAC, Tervuren  
Pierre BUCH, Faculté de droit, ULB  
Didier DEMOLIN, Faculté de philosophie et droit, ULB  
Edmond DOUNIAS, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris  
Vincent DOWD, CCE-DG VIII  
François FEER, Laboratoire Écologie Générale, Brunoy  
Claire GRÉGOIRE, MRAC, Tervuren  
Mitsuo ICHIKAWA, Université de Kyoto, Japon  
Georges KOPPERT, ORSTOM, Paris  
Jean LEJOLY, Labotoire de botanique, ULB  
Annie LEPALEC, INRSP, Bamako, Mali  
Jean-Félix LOUNG, Université de Yaoundé  
Ngandu MALASSI, Station UVIRA, Centre de rech. en sciences nat., Burundi  
Christophe MBIDA, MRAC, Tervuren  
Hélène PAGEZY, CNRS, Aix en Provence  
Enrico PIRONIO, CCE-DG VIII  
Prof. Filip REYNTGENS, Faculté de droit, ULB  
Michael RÖSLER, Munich, Allemagne  
Lorenzo SANCHEZ GARCIA, CCE-DG VIII  
Joaquim SALGUEIRO, CCE-DG VIII  
Elisabeth TISON, CCE-DG VIII  
Prof. Jacques VANDERLINDEN, Faculté de droit, ULB

Pierre VAN LEYNSEELE, Centre d'Anthropologie culturelle, ULB  
José VIDAL FONT, CCE-DG VIII  
Prof. M. WOUTERS, Centre d'histoire du droit, ULB  
Baudoin YANSENS, MRAC, Tervuren

**Contexte économique, écologique et politique**

Mme ANDRI, BIT  
Conrad AVELING, CCE-DG VIII  
Kenneth BELL, CCE-DGI  
Alain BILLAND, SECA, Montpellier  
Prof. Yves BRARD, Centre Universitaire de Papeete  
Françoise BURHENNE-GUILMIN, Environmental law center, Bonn  
CHEIKH NIANG, OUA, Bruxelles  
B. CROWSE, Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Belgique  
Mr. DEVILPIN, CCE-DGI  
Charles DOUMENGE, UICN, Suisse  
Jean-Pierre KIKENS, Environmental strategies Europe, Belgique  
Willem KRIEK, CCE-DG VIII  
Mr. LAURENT, CTFT, Département forestier du CIRAD  
Caroline MARTINET, UICN, Suisse  
Jean-Luc ONKELINGS, Bureau Information Nations Unies, Bruxelles  
Sian PETTMAN, CCE-DG XI  
François ROULENS DU VIVIER, GLOBE, Bruxelles  
Christine SCHILTER, UICN, Suisse  
Mr. WILKINSON, CCE-DGI  
John S. WILLIAMS, UICN, Suisse  
James YPSLIANTIS, UICN, Suisse

**Organisations non gouvernementales et indigénistes**

Pierrette BIRRAUX (Centre de Recherche et d'Information des Peuples  
Indigènes, Suisse)  
Johan BOSMAN (KWIA)  
François BRAEM (Survival International - Belgique)  
Julian BURGER (ONU - Secrétaire du Groupe de Travail sur les Populations  
Indigènes)  
Alberto CALAPI (Correo Central Cotacach Imbura - Equateur)  
Pedro DE LA CRUZ (Federacio de Comunas de Cotacachi - Equateur)  
Barbara GIHERELS (Survival International - Angleterre)  
Global alliance of indigenous peoples of the rainforests

## *Introduction*

Jesus GONZALEZ (CONIVE - Venezuela)  
Gara JALONG (Sahabat Alam Malaysia - SAM Sarawak)  
Mesias JATAMUEZ (FENOCCI - Equateur)  
Jean KAYAMBYA (Minorités Twa du Rwanda)  
René KUPPE (Société pour les Peuples Menacés - Autriche)  
Paul LIM (Communauté Européenne, spécialiste de l'Asie du Sud-Est)  
Luigam LUTHUI (Asian Indigenous Peoples Act - AIPA)  
Madame J. MANN (Secrétaire de Julian Burger)  
Jonathan MAZOWER (Survival International - Angleterre)  
Shana MERTENS (Environment and Development Resource Centre - EDRC)  
Michel RAQUET (Greenpeace Belgique)  
Jean-Patrick RAZON (Survival International-France, Paris, France)  
Eddie ROOS (Working group on Indigenous people, Pays-Bas)  
Pablo SANTOS (KAMP - Philippines)  
Paul STAES (Communauté Européenne, Parlementaire AGALEV)  
Lee SWEPSTON (Bureau International du Travail - Suisse)  
Nicolas TAVITIAN (Alliance Européenne avec les Peuples Indigènes, Belgique)  
Maria-José TONAYLLA (CONIVE - Venezuela)  
Andrea Flores TONCONI (OMAK - Equateur)  
Wendel TRIO (KWIA)  
Lydia VAN DE FLIERT (Commission des Droits de l'Homme du Parlement  
Européen)  
Walter VERMANDER  
Fiona WATSON (Survival International - Angleterre)  
Julie A. WELTER (Société pour les Peuples Menacés - Suisse)  
Christophe WIEDMER (Greenpeace Suisse)  
World Rainforest Movement  
Mademoiselle ZAPATA et Madame CUELLAR (Bibliothèque - ONU)  
Aila ZIEGLER (Centre de Recherche et d'Information des Peuples Indigènes,  
Suisse)

PREMIÈRE PARTIE

SYNTHESE DES INTERACTIONS  
ENTRE L'HOMME  
ET LA FORET TROPICALE

par Serge BAHUCHET  
et Pierre GRENAND

avec la collaboration de :  
Françoise AUBAILE-SALLENAVE,  
Françoise GRENAND,  
Daou JOIRIS  
et Pierre de MARET



## PRÉAMBULE

*Il n'y a pas de forêt vierge.* La luxuriance de la végétation équatoriale, qui frappe tant les voyageurs occidentaux, ne doit pas faire oublier que ces forêts résultent de la millénaire histoire des hommes. En effet, ces grands espaces ont été peuplés et sillonnés depuis des milliers d'années par des populations pratiquant l'agriculture, qui ont de ce fait modifié la structure de la végétation naturelle. Bien plus encore, ces peuples préhistoriques ont trouvé dans la flore sauvage des forêts équatoriales des espèces végétales intéressantes qu'ils ont domestiquées, les sélectionnant pour les améliorer.

De ces régions équatoriales en effet, sont originaires des plantes qui actuellement nourrissent des millions d'êtres humains : le manioc, les bananiers, les ignames, la patate douce, le taro, le macabo, la canne à sucre, les palmiers à fruits ou à huile et de nombreux arbres fruitiers. C'est également dans les forêts denses humides que croissent les ancêtres de plantes commerciales d'importance comme le cacao, le café (dans sa forme *Robusta*), le poivre, la vanille, ainsi que l'hévéa pour ne citer que les plus connues.

C'est dire que la vision commune de la forêt équatoriale comme un «enfer vert» peuplé uniquement de fantomatiques chasseurs nomades est excessivement réductrice, et tout simplement fautive.

Lorsque l'on parle de «populations forestières», on pense aux fameux «chasseurs-collecteurs», «Pygmées» dans le bassin congolais, «Négritos» des Philippines, Semang de la Péninsule Malaise, Penan de Bornéo. Mais ces groupes dispersés, pour caractéristiques qu'ils soient, sont loin d'être les seuls habitants des forêts équatoriales. En effet, d'innombrables peuples d'agriculteurs sur brûlis (essarteurs) vivent eux-aussi grâce aux ressources de la forêt, depuis de nombreux siècles, voire depuis des millénaires, et à ce titre ils sont tout aussi menacés dans leur existence (et dans leur essence) par la disparition éventuelle de la forêt dense humide.

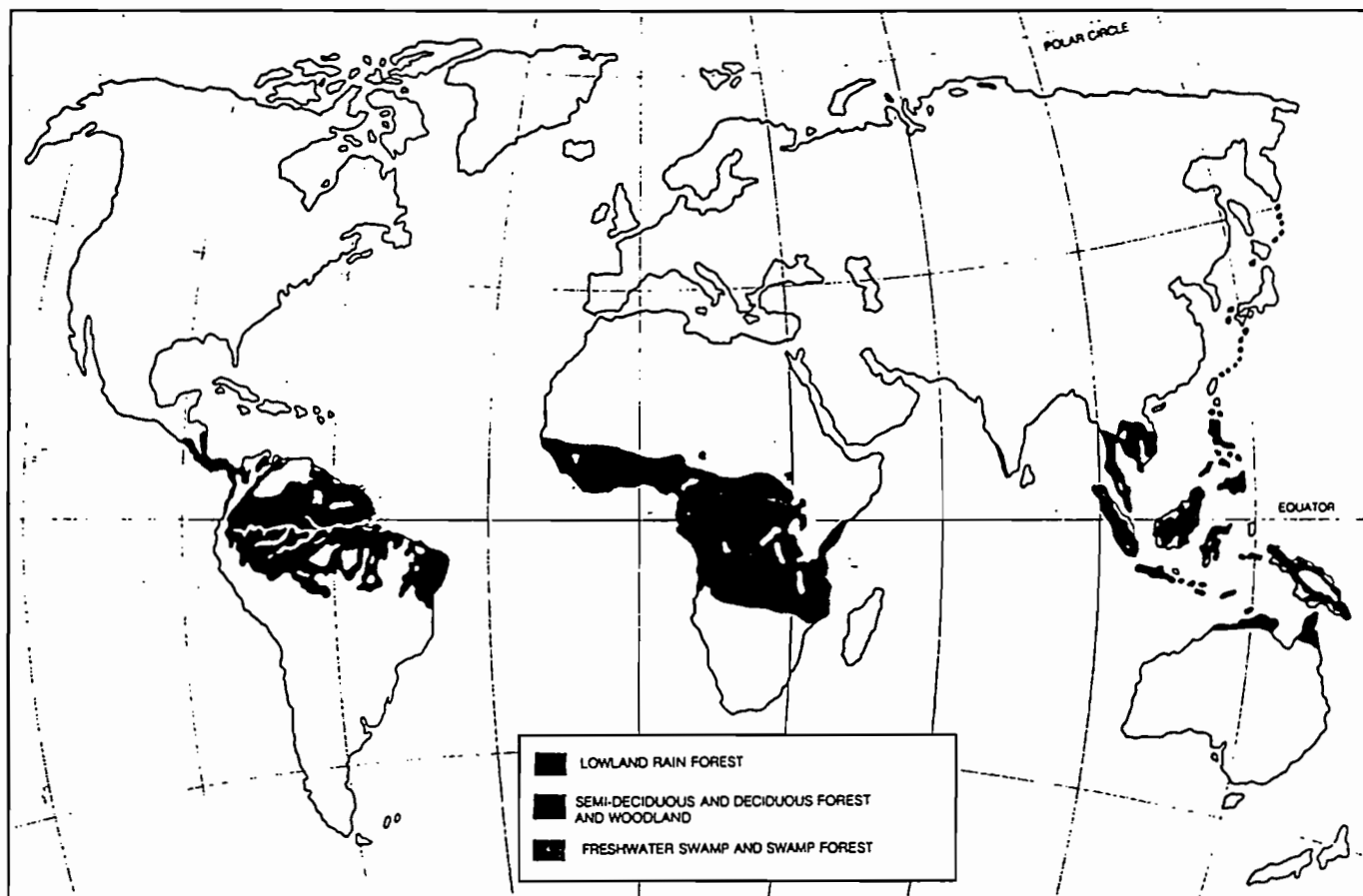
Quelques noms parmi des centaines : les Fang ou les Mongo d'Afrique centrale, les Iban de Bornéo, les Jivaro Achuar et les Yanomami d'Amazonie sont des essarteurs.

De ce fait, une des tâches principales du présent rapport sera de recenser les *groupes d'essarteurs traditionnels*, et d'en montrer l'adaptation à l'écosystème forestier.

Sans que l'on puisse déjà donner des dates précises de l'implantation des hommes dans la forêt équatoriale, l'archéologie de ces régions étant encore naissante, les recherches botaniques, biogéographiques, écologiques et archéologiques permettent d'affirmer tout à la fois *le rôle crucial de l'homme dans l'évolution des forêts* et *l'ancienneté* des relations homme-forêt équatoriale.

On posera donc en préliminaire les points fondamentaux suivants :

- l'homme n'est pas un nouveau venu dans les forêts denses humides ;
- les forêts denses actuelles sont le résultat d'interactions déjà anciennes avec l'homme ;
- en conséquence, l'homme traditionnel ne saurait être considéré comme un destructeur d'une hypothétique nature vierge, qu'il conviendrait de protéger contre lui.



Carte de la distribution des forêts denses humides  
(d'après Denslow & Padoch, 1988)

## I - DÉFINITIONS ET CONCEPTS

### A - QU'EST-CE QU'UNE POPULATION INDIGÈNE ?

Cette formulation ne laisse pas d'être ambiguë, car elle repose plus sur une notion de sens commun que sur une définition qui fasse l'unanimité d'une part, et d'autre part qui s'appliquerait universellement, c'est-à-dire dans l'ensemble des territoires politiques et géographiques. Il s'agit en effet d'une notion dont



l'acception varie d'un continent à l'autre. Voici par exemple la définition du *Dictionnaire Robert* : «indigène : qui est né dans le pays dont il est question.»

En anglais : «indigenous : (of plants or animals or inhabitants) native» et «native : (of a person) belonging to a particular place by birth ; grown or produced or originating in a specific place» (*Oxford Dictionary*).

### 1) DÉFINITIONS OFFICIELLES

Aux Nations Unies, la Commission des Droits de l'Homme, à Genève, inclut une Sous-commission de prévention de la discrimination et de protection des minorités, qui comprend un groupe de travail sur les populations indigènes.

Jusqu'en 1988, cette Sous-commission des Nations Unies utilise l'expression «populations indigènes» (en espagnol *poblaciones indígenas*), qu'elle remplace ensuite par «peuples indigènes» (en espagnol *pueblos indígenas*), le terme de «peuple» impliquant le droit à l'autodétermination.

Le Parlement Européen emploie l'expression «populations indigènes», sans toutefois la définir.

Par exemple dans la Résolution B3-334/92

La Banque Mondiale utilisait l'expression *Tribal peoples*, jusqu'à 1991 où elle emploie à la place *Indigenous peoples* [voir ci-dessous].

Il existe plusieurs définitions semi-officielles qui peuvent servir de base de réflexion :

• «Indigenous and tribal peoples in independent countries» selon le Bureau International du Travail :

«(a) tribal peoples in independent countries whose social, cultural and economic conditions distinguish them from other sections of the national community, and whose status is regulated wholly or partially by their own customs or traditions or by special laws or regulations ; (b) peoples in independent countries who are regarded as indigenous on account of their descent from the populations which inhabited the country, or a geographical region to which the country belongs, at the time of conquest or colonisation or the establishment of present state boundaries and who, irrespective of their legal status, retain some or all of their own social, economic, cultural and political institutions.» (Convention 169, 7 juin 1989, Genève) ; [en espagnol : *pueblos indígenas y tribuales*] ;

• «peuples tribaux» (*tribal peoples*) puis «peuples indigènes» (*indigenous peoples*) selon la Banque Mondiale :

«A social group comprising families, clans, or generations, having its own customs, occupying a specific geographic territory, and being independent of, or having little contact with, the dominant national society of the country in which they live.» (GOODLAND, R., 1982, *Tribal peoples and economic development; human ecologic considerations*, World Bank) ; en 1991 l'expression *indigenous peoples* lui est préférée et la remplace, avec une définition proche : «The terms "indigenous peoples", "indigenous ethnic minorities", "tribal groups", and "scheduled tribes" describe social groups with a social and cultural identity distinct from the dominant society that makes them vulnerable to being disadvantaged in the development process.» (Operational Directive 4.20 : Indigenous Peoples, *The World Bank Operational Manual*, Sept. 17, 1991).

• «Minorité» selon la définition de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies :

«a group numerically inferior to the rest of the population of a state, in a non-dominant position, whose members -being nationals of the state- possess ethnic, religious or linguistic characteristics differing from those of the rest of the population and show, if only implicitly, a sense of solidarity directed towards preserving their culture, traditions, religion or language.»  
(cité par P. Capotorti, in : *World directory of minorities*, p. XIV).

*Il ne nous appartient ni de trancher, ni de proposer une autre définition.*

Signalons cependant que la majorité des intéressés dès lors qu'ils prennent la parole en toute liberté revendiquent le statut de «peuples indigènes».

## **2) CRITÈRES JURIDIQUES, POLITIQUES ET HISTORIQUES**

La notion de «population indigène» correspond dans certains pays à une catégorie juridique - mais le plus souvent pas, d'où une partie des problèmes et des conflits dont nous avons à rendre compte. D'un point de vue politique, plusieurs pays reconnaissent (plus ou moins juridiquement) des «minorités».

On devra distinguer :

a) le cas des pays où les régions forestières ont été historiquement envahies par des populations venant d'ailleurs, prenant possession des terres au détriment de populations préexistantes, qui ont été selon les cas repoussées, assimilées ou détruites :

En Amazonie, peuplement des grandes artères fluviales par des métis (*Caboclos, Ribereños*) et des régions périphériques par des migrants ; en Malaisie, en Indonésie et à Bornéo, peuplement des plaines et des côtes par des Malais, des Indonésiens et des Chinois, repoussant les autochtones dans les montagnes intérieures ; dans une mesure moindre, c'est aussi le cas aux Philippines, avec le peuplement des plaines par des autochtones convertis au christianisme et hispanisés, repoussant dans les massifs montagneux les autochtones non-convertis. Dans tous ces cas, on observe la confrontation de *populations préexistantes* conservant un type économique, une structure sociale, une langue et une religion particuliers, et de *populations exogènes, allogènes* ou converties à une autre économie, une autre structure sociale et une grande religion internationale, plus expansives et politiquement dominantes, qui repoussent les autres groupes dans des zones-refuges, montagneuses (Asie) ou d'accès impossible (bassin amazonien).

b) le cas des régions sans populations allogènes.

Ainsi celui de l'Afrique équatoriale fait figure d'exception, car on n'y observe pas ce type d'opposition historique entre populations : tous les habitants du bassin congolais forment, au sens propre, des «populations indigènes». Certes, quelques pays distinguent leurs populations de chasseurs-cueilleurs nomades, qualifiées par exemple au Cameroun de «population marginale de la communauté nationale». Cependant la notion de «minorité» n'est nulle part juridiquement fonctionnelle, elle serait d'ailleurs injustifiée, compte tenu de l'émiettement ethnique de cette région. Il en va de même avec la Papouasie-Nouvelle Guinée, île-continent restée à l'écart du reste du monde, en ce qui concerne ses parties intérieures au moins, durant des millénaires. Dans ce cas, il n'y a pratiquement pas de populations allogènes.

Les circonstances historiques de la mise en place des peuplements distinguent donc les diverses régions forestières du monde équatorial. Par contre, toutes ces régions (sauf la Papouasie) se trouvent confrontées actuellement au problème de l'intrusion de nouveaux immigrants, paysans

venant de régions plus ou moins limitrophes mais surpeuplées, à la recherche de «terres vierges» (ou considérées telles) à «mettre en valeur».

### **3) CRITÈRES ÉCONOMIQUES**

Le présent rapport est fondé sur des critères écologiques et économiques (et non pas politiques ou juridiques), car le point de vue qui nous importe est celui de *la relation avec l'écosystème forestier*.

Quels sont les habitants actuels des zones forestières :

- des nomades exploitant les ressources naturelles depuis d'innombrables générations ;
  - des cultivateurs vivant là depuis d'innombrables générations (et pratiquant aussi la chasse et la pêche) ;
  - des paysans installés depuis très peu de générations, venant d'autres régions, attirés par de nouvelles terres ;
  - des travailleurs indépendants venant d'autres régions pour exploiter des ressources naturelles (bois, gibier, caoutchouc, minerais...) ;
  - des employés de compagnies (forestières, agricoles, minières...) formant des agglomérations importantes.
- Mentionnons en dernier lieu des groupes d'individus issus d'autres régions et résidant temporairement en zone forestière : des commerçants itinérants, des pasteurs transhumants (par exemple en Afrique équatoriale).

Dans le contexte moderne, prévaut un système mondial de relations sociales, politiques et économiques, système dominé par les sociétés industrialisées, mais qui entraîne la participation de milliers de populations traditionnelles de petite taille, non-industrialisées. En effet, l'économie de marché et les pouvoirs publics exercent de très fortes pressions sur l'ensemble des populations même les plus reculées, ce qui n'est pas sans poser un problème de délimitation de notre sujet.

De ce fait, nous rendons compte prioritairement des groupes vivant selon une *économie de subsistance*, faiblement ou pas du tout monétarisés, *vivant grâce à l'écosystème forestier depuis de nombreuses générations*, ayant mis au point des techniques permettant le *maintien d'un couvert boisé*.

Cela implique une faible densité de population et des zones d'habitat reculées, avec de grandes difficultés d'accès. En second lieu, nous tiendrons également compte, plus globalement, des groupes moins isolés, qui fonctionnent un peu moins à la périphérie du système économique mondial, et qui dépendent cependant fondamentalement des ressources forestières pour leur survie.

## **B - UN CADRE D'ANALYSE**

La compréhension du système économique des populations forestières, et tout particulièrement la mise en relief de leur degré de dépendance par rapport

## *Interactions homme-forêt*

au milieu forestier, nécessite une grille d'analyse prenant en compte plusieurs séries de facteurs qui s'interpénètrent.

**A) Il faut situer la communauté dans un double cercle :**

- dans ses relations avec le milieu naturel ;
- dans ses relations avec les autres sociétés.

**1) Relations avec le milieu naturel**

- Pratique ou non de l'agriculture (modification du milieu)
- Agriculture itinérante par rapport à agriculture permanente  
par exemple riziculture irriguée

Si agriculture itinérante :

- Pratique ou non du brûlis
- Durée d'usage de la parcelle abattue
- Durée d'abandon de la friche
- Interventions ultérieures sur la friche.

**2) Relations avec les autres sociétés (selon des cercles concentriques)**

- Réseau interne (à l'ethnie) de circulation des biens et ressources
- Circulation locale des ressources  
approvisionnement des ethnies limitrophes : complexes régionaux symbiotiques avec ou sans marché
- Circulation régionale  
participation aux marchés, approvisionnement [indirect] des villes
- Circulation internationale  
participation au marché international, production de ressources d'exportation.

**B) Il faut évaluer l'origine de l'approvisionnement alimentaire.**

En ce qui le concerne, l'économie des essarteurs forestiers est située dans une double interaction. Dans quelle proportion l'approvisionnement alimentaire est-il assuré :

- par l'agriculture ou par le prélèvement de ressources sauvages ;
- par l'autoproduction ou par la monnaie (obtenue par cultures de rente ou par commerce d'autres produits).

## **II - LES POPULATIONS INDIGÈNES DES FORÊTS DENSES HUMIDES AUJOURD'HUI**

### **A - COMBIEN SONT LES POPULATIONS FORESTIÈRES ?**

Il n'est possible que de donner des ordres de grandeur. En effet, s'agissant de régions reculées, les recensements fiables sont rares et les chiffres disponibles ne sont généralement que des approximations. Il s'agit d'ailleurs de régions du monde pour lesquelles la population générale elle-même n'est pas connue avec précision !

Cependant on arrive à une population de l'ordre de **12 millions** de personnes, sur l'ensemble des forêts denses humides, qui dépendent *très directement* de l'écosystème forestier pour leur survie.

Régions forestières	Population totale des pays	Populations indigènes forestières	%	Nbre ethnies forestières
Afrique centrale	54 000 000	3 000 000	5,5	≈ 150
Amazonie*	30 400 000	700 000	2,3	234
[Amérique sud**	236 000 000		0,3]	
Philippines	62 400 000	1 600 000	2,6	52
Malaisie pénin.	14 600 000	100 000	0,9	19
Indonésie***	170 700 000	4 800 000	2,8	≈ 95
Bornéo	12 500 000	950 000	7,6	62
Nouvelle Guinée	5 400 000	1 000 000	18,5	806
<b>TOTAL</b>	<b>350 000 000</b>	<b>12 150 000</b>	<b>3,5</b>	<b>≈ 1 418</b>
[+ Amér. totale	555 600 000		2,2]	

\*) Amazonie : population totale des provinces forestières seulement (et non pas des pays entiers)

\*\*\*) Amérique du sud : population totale des pays d'Amazonie (y compris régions non forestières)

\*\*\*\*) Indonésie sauf Irian Jaya (compté dans Nlle Guinée) et Kalimantan (compté dans Bornéo)

### 1) ETHNIES, GROUPES ETHNIQUES ET LANGUES

Cette population forestière représente aussi une infinie *diversité culturelle*, une mosaïque de plus de **1400** ethnies et groupes (il s'agit, là aussi, d'un ordre de grandeur indicatif, et probablement d'un minimum).

La délimitation des groupes pose toujours des problèmes méthodologiques importants. Nous nous sommes efforcés de compter et d'inventorier des *ethnies*, c'est-à-dire «des groupements d'individus appartenant à la même culture et se reconnaissant comme tels»<sup>1</sup>. Dans la plupart des cas, il y a adéquation entre culture et langue - ce qui nous autorise à utiliser comme documentation les cartes et inventaires linguistiques, les seuls qui visent à l'exhaustivité (il n'existe pas de catalogue des ethnies du monde, alors qu'il existe des répertoires des langues - en particulier le précieux *Ethnologue, languages of the world*, édité par B. F. GRIMES, régulièrement remis à jour).

Toutefois cette homologie n'est que partielle, car les cas ne sont pas rares où deux groupes portant des noms différents parlent la même langue, ou bien à l'inverse des groupes portant le même nom parlent des langues différentes. Autre cas, celui où ce que nous appelons une ethnie, parlant une seule langue, se décompose en de multiples sous-groupes dispersés, sans organisation centralisée, éventuellement même sans reconnaître ce regroupement artificiel en ethnie.

Exemples : les Songola du Zaïre, une même langue mais un groupe hétérogène résultant de l'incorporation de communautés diverses - des pêcheurs fluviaux. Les Yanomami du Venezuela, groupe morcelé.

1 D'après la définition simple de PANOFF M. & M. PERRIN, 1973, *Dictionnaire de l'ethnologie*, Payot, Paris.

## *Interactions homme-forêt*

**Les noms** : Il est rarement facile de connaître le nom exact d'une ethnie. De nombreux noms classiques de la littérature ne sont pas les noms que les gens utilisent eux-mêmes pour se désigner, mais les noms employés par leurs voisins.

Quelquefois, le nom ethnique diverge du nom de la langue. D'autres fois, l'ethnie porte bien un nom, mais les indigènes eux-mêmes, tout en le reconnaissant, utiliseront préférentiellement un nom de sous-groupe ou de lignage. Bref, nous avons tenté ici d'utiliser les noms les plus précis, dans la mesure de nos connaissances, sans pour autant rechercher systématiquement, au risque de n'être plus compris d'aucun lecteur, les «autonymes» les plus justes. De même nous n'avons pas cherché à donner la liste des synonymes, ce qui nous aurait entraîné beaucoup trop loin.

### **2) TAILLE DES POPULATIONS INDIGÈNES**

Les groupes inventoriés montrent certes une diversité d'ampleur, mais la majorité est d'une taille nettement inférieure à 5 000 personnes. Il s'agit le plus souvent de toutes petites communautés, éventuellement dispersées en petits hameaux sur de vastes territoires.

- Afrique : 56 % moins de 5 000 personnes (extrêmes : 1 000 à 250 000 personnes)
- Amazonie : 66 % moins de 2 000 personnes (extrêmes : de 9 individus à 40 000 personnes !)
- Nouvelle Guinée : 85 % moins de 5 000 membres (extrêmes : 20 - 25 000 personnes)
- Bornéo : 50 % moins de 5 000 membres (extrêmes : 200 - 200 000 personnes)
- Malaisie : 69 % moins de 5 000 membres (100 - 20 000 personnes)
- Philippines : 29 % moins de 5 000 membres, 51 % moins de 10 000 (extrêmes : 100 à 100 000 personnes)
- Indonésie : 40 % moins de 5 000 membres, 56 % moins de 10 000 (extrêmes : 300 à 500 000 personnes).

### **3) LES CHANGEMENTS ÉCONOMIQUES**

Enfin, on relève que ces groupes témoignent d'une très grande *diversité économique*, tout à la fois traditionnelle et liée aux degrés de changement graduel : de nombreux types économiques marquent des stades successifs, aussi bien au niveau régional qu'à l'intérieur d'une même ethnie, avec des degrés variables d'autonomie.

La diversité dans l'acculturation est liée à la taille des groupes et à la surface qu'ils peuplent. Dans de très petits groupes, d'une ou deux centaines, tous les membres présentent le même style de vie. Par contre dans des groupes plus larges, dépassant le millier, dispersés sur de plus grandes surfaces, et divisés en communautés indépendantes les unes des autres, les degrés de changement seront plus nombreux.

On rencontre ainsi chez les Pygmées d'Afrique centrale (dont le nombre oscille entre 60 000 et 150 000) tous les cas, depuis des campements totalement tournés vers la chasse et la collecte, jusqu'à des villages sédentaires où l'on cultive des produits vivriers mais aussi du cacao. Les programmes de développement devraient tenir compte de cette diversité, en s'intéressant en priorité aux groupes ayant déjà choisi de changer de style de vie.

En Amazonie où les peuples indigènes vivent souvent près ou au bord de cours d'eau, les changements s'inscrivent dans une dichotomie entre groupes d'amont et groupes d'aval.

## **B - LES ÉCONOMIES FORESTIÈRES**

Outre la terre et la fertilité pour son agriculture, l'homme trouve dans la forêt les protéines animales, les éléments vitaminiques, et toutes les matières premières -pour sa maison, pour son artisanat-, ainsi que des plantes médicinales. De plus la forêt se confond avec le Monde dans sa dimension cosmologique et religieuse. Elle est le lieu des attrait et des craintes de toutes les populations étudiées ici.

### **1) LES TYPES ÉCONOMIQUES**

Le degré d'insertion dans l'économie monétaire et commerciale de chaque pays provoque évidemment de grands changements dans les techniques traditionnelles de subsistance, qui persistent de nos jours. On peut distinguer plusieurs niveaux, présents sur les trois continents :

- groupes isolés, économiquement autonomes, sans contact avec l'économie liée au monde extérieur ;

Ils sont maintenant très rares, localisés surtout en Amazonie et en Nouvelle Guinée

- contacts modérés, où les groupes produisent un surplus dans le cadre de leurs activités traditionnelles, en vue d'un approvisionnement régional, auprès de populations voisines, pour les besoins internes de celles-ci ; il s'agit là d'ordinaire d'échanges non monétaires ;

Exemple de produits échangés : farine de manioc, viande de chasse, poisson séché, noix sauvages, vanneries, plantes médicinales...

- contacts modérés, où les produits du surplus sont fournis à des populations voisines, qui elles-mêmes les font entrer dans un circuit de commerce régional, monétarisé ; ces circuits et réseaux de commerce sont généralement très anciens (et en ce sens, «traditionnels») ;

Exemple de produits : viande de chasse, poisson, mais aussi matières premières d'artisanat, comme résine de copal, rotin...

- groupes répondant pour partie à la demande extérieure, en conservant une forte autonomie culturelle, mais en modifiant leurs activités traditionnelles d'autosubsistance.

Entrent ici en particulier les nombreuses populations d'agriculteurs sur brûlis ayant également des petites cultures de rente comme le café ou le poivre, ainsi que les groupes extractivistes d'Amazonie qui collectent des produits sauvages comme l'hévéa ou la noix de Pará.

### **2) LA CHASSE ET LA COLLECTE**

*Les chasseurs-collecteurs.* Certaines forêts équatoriales abritent encore quelques-unes des dernières populations du monde à vivre selon une économie de chasse et de collecte, c'est-à-dire sans pratiquer ni agriculture ni élevage et en prélevant son alimentation sur les ressources sauvages :

## Interactions homme-forêt

- le bassin congolais où vivent plusieurs groupes différents de Pygmées (parmi eux, les Aka, Baka et Mbuti), environ 120 000 personnes ;
- les Philippines où vivent les Négritos Agta et les Batak, environ 70 000 personnes ;
- la péninsule malaise où vivent les Semang (nom collectif de plusieurs groupes, Semaq Beri, Batek, Kensiu...), environ 20 000 personnes ;
- Bornéo où vivent les Penan, environ 20 000 personnes ;
- Sumatra, où vivent de petits groupes de Kubu, environ 46 000 personnes ;
- Halmahéra (les Célèbes) où vivent des groupes mal connus, dans les montagnes, environ 30 000 personnes ;
- Amazonie : quelques groupes dits «régressifs» sont connus, comme les Yuqui de Bolivie, qui ont dû abandonner l'agriculture pour survivre en devenant nomades, vivant alors de chasse et de cueillette.

On peut évaluer à environ **300 000**, le nombre des membres de populations mobiles dont l'économie est centrée sur la chasse et la collecte.

Toutefois, tous ces groupes sans exception entretiennent des relations régulières et étroites avec les populations d'agriculteurs des mêmes régions, avec deux types d'échanges :

- échanges d'aliments forestiers (viande, miel) contre des outils et des aliments provenant de l'agriculture (en Afrique, aux Philippines, mais rarement en Amazonie) ;
- participation au commerce à longue distance par l'apport de produits sauvages, échangés contre des biens matériels et même de l'argent (Bornéo, Malaisie, ivoire en Afrique).

De nos jours, ces populations de petite envergure sont extrêmement sensibles aux processus d'acculturation, et elles subissent partout d'importantes modifications économiques, qui se marquent globalement par la sédentarisation et quelquefois (mais pas toujours) par l'adoption de l'agriculture.

Dans tous les cas, le processus de changement se marque par un continuum : dans chaque ethnie on rencontre tous les intermédiaires, entre les groupes au mode de vie traditionnel de chasseurs-cueilleurs mobiles, jusqu'aux groupes sédentarisés ayant adopté l'agriculture.

**Les agriculteurs.** Les activités de chasse, de pêche et de collecte ne sont pas pratiquées par les seuls «chasseurs-cueilleurs». En effet, la quasi-totalité des essarteurs équilibrent leur alimentation par de nombreux produits sauvages :

*l'agriculture donne la part quantitative du régime alimentaire,  
la forêt en fournit la part qualitative.*

Autrement dit, l'agriculture fournit principalement l'aliment glucidique de base (calorique), alors que la forêt fournit les protéines (soit par la chasse, soit par la pêche), les lipides et une partie des vitamines.

La pêche en eau douce prédomine à Bornéo ; en Afrique centrale le piégeage est pratiqué usuellement, alors que certaines ethnies seulement s'approvisionnent par la pêche en rivière ou par une combinaison des deux techniques ; partout ailleurs (Philippines, Amazonie, Malaisie...) la majorité des groupes associent chasse et pêche.

La collecte varie en importance mais elle est pratiquée partout, tant pour des produits animaux (batraciens, reptiles, mollusques, insectes) que végétaux (tubercules, pousses de plantes, fruits, graines et amandes...).



L'élevage traditionnel existe mais il n'a partout qu'une place marginale dans l'approvisionnement alimentaire ; en revanche il est toujours lié à des fonctions sociales ou religieuses.

Plusieurs points importants sont liés à la pratique de la chasse par les essarteurs :

- il est abusif de confondre avec des braconniers les agriculteurs pratiquant une chasse destinée à leur alimentation ;
- le piégeage, attaqué par les écologistes, vise non seulement à l'alimentation, mais aussi à protéger les cultures de leurs ravageurs ;
- La chasse et la pêche traditionnelles sont pratiquées sur des espaces très grands, les proies nombreuses en espèces variant beaucoup selon les saisons, allégeant ainsi la pression en un point donné ;
- les forêts secondarisées, durant leur phase de recru, ne sont pas des zones inutiles ; les espèces végétales qui les constituent attirent une quantité appréciable de gibier.

***Les spécialistes.*** Il faut mentionner à part les populations de pêcheurs spécialisés, qui vivent le long des grands cours d'eau du bassin congolais, et n'ont généralement que des activités agricoles limitées.

Exemples : fleuve Congo - Lokele, Songola ; rivière Oubangui - Monzombo.

Enfin, dans certains cas comme les régions marécageuses de Nouvelle Guinée ou le Delta de l'Orénoque (Vénézuéla), des peuples sédentaires vivent de l'exploitation de peuplements naturels de palmiers qui leur fournissent un aliment féculent, le *sagou*, sans pratiquer l'agriculture ou en se limitant à une agriculture d'appoint.

Exemples : delta de l'Orénoque (palmier *Mauritia flexuosa*) : groupe Warao ; Papouasie-Nouvelle Guinée (palmier *Metroxylon spp.*) : delta du Purari - Elema, Kerewo -, delta du Kikori - Orokolo ; Irian-Jaya : groupe Asmat, Mimika.

### **3) LES RESSOURCES UTILES, PRIMAIRES ET SECONDAIRES**

Un certain nombre de plantes sauvages jouent un rôle de premier plan dans l'économie de nombreuses sociétés :

- en Afrique *Baillonella* (huile), *Irvingia spp.* (amandes), *Entandrophragma spp.* (pour les chenilles), les rotins *Eremospatha*, *Calamus*, les *Raphia* ;
- en Asie, les rotins *Calamus* et *Daemonorops*, les copals *Agathis* et damars *Shorea* pour leurs matières résineuses, les encens *Styrax*, les bambous, et des plantes alimentaires comme les sagoutiers *Metroxylon* et *Caryota spp.*, les arbres fruitiers *Pandanus*, *Artocarpus*, *Durio*, etc. ;
- en Amérique les palmiers *Mauritia flexuosa* (fruits et sagou), *Orbignya speciosa* et *Euterpe oleracea* (fruits), les arbres *Bertholletia excelsa* (amandes) et les arbres fruitiers *Erisma japura*, *Matisia cordata*, diverses Sapotacées, etc.

## *Interactions homme-forêt*

Ces produits forestiers non ligneux (*non-timber forest products*) sont certes utilisés pour les besoins particuliers de l'ethnie envisagée, mais ils entrent généralement dans des circuits commerciaux à plus ou moins grande échelle. Ils intéressent d'ailleurs de plus en plus les spécialistes de l'aménagement car ils offrent des solutions alternatives pour une utilisation plus rationnelle et plus diversifiée de l'écosystème forestier.

### **4) COMPLÉMENTARITÉ DES SOCIÉTÉS**

Il faut insister sur le fait que diverses catégories économiques co-existent dans une même région, elles donnent même souvent lieu à des associations d'ethnies complémentaires, durables et institutionnalisées.

En effet, tous les chasseurs-collecteurs entretiennent des associations ancestrales avec des essarteurs (ainsi les Pygmées d'Afrique ou les Penan de Bornéo).

Mais c'est aussi le cas d'ethnies spécialisées comme les pêcheurs en eau douce : il existe des associations complémentaires entre pêcheurs et agriculteurs tout le long des grands fleuves africains comme le Congo.

De même, les grandes sociétés déjà hiérarchisées de la plaine inondable de l'Amazonie vivaient, jusqu'à ce qu'elles soient balayées par la Conquête, en association commerciale avec les populations de l'hinterland qui les fournissaient en produits sauvages de la grande forêt.

Ces associations ont permis le développement à travers les siècles de grands réseaux de commerce à longue distance, destinés aux pays développés hors de la zone équatoriale.

Ce fut le cas dans le bassin congolais avant l'implantation coloniale européenne (exportation vers l'Europe d'ivoire et de bois rouge à teinture - parmi de nombreux autres produits mineurs), et des réseaux de commerce d'Asie tropicale - rotin, copal et damar, ivoire, cornes de rhinocéros - entre les îles et le continent chinois, qui commence au moins au Ve siècle et persiste encore de nos jours. En Amazonie, les racines sauvages de salsepareille soignaient les syphilitiques d'Europe aux XVIIIe et XIXe siècles.

## **C - L'AGRICULTURE FORESTIÈRE**

L'agriculture typique des régions forestières est l'agriculture itinérante sur brûlis, appelée aussi essartage ou quelquefois encore horticulture (en anglais, *shifting cultivation* «agriculture itinérante», *swidden cultivation* - *swidden* «dégager par le feu», *slash and burn* «abattre et brûler»).

Une définition simple de l'agriculture itinérante sur brûlis :  
tout système agraire dans lequel *les champs sont dégagés par le feu* et sont *cultivés d'une manière discontinue*, impliquant des périodes de *friches plus longues* que la durée de la mise en culture.

[d'après CONKLIN 1957]

Dans plusieurs zones à très forte pluviosité, l'abattis n'est pas suivi de brûlis, bien que l'agriculture soit toujours itinérante. On parle alors de *slash and*

*mulch* «abattis et compost» : on plante dans les feuilles mortes, qui fournissent le fertilisateur en se décomposant - au lieu de la cendre dans le cas du brûlis.

Exemple : Ile de Siberut à Sumatra, région des Ok en Papouasie, Darien en Amérique tropicale.

Mention particulière doit être faite de l'essartage sur forêt inondée qui n'est pas rare en Asie (en particulier à Bornéo)

La forêt marécageuse est abattue, puis la parcelle est plantée de riz humide ; elle est abandonnée après deux ou trois moissons successives, et laissée en jachère. La période de reconstitution est alors moins longue que celle qui est nécessaire pour la forêt de terre ferme.

Le fait fondamental de cette agriculture itinérante est la nécessité absolue d'une jachère : la *reconstitution du couvert forestier fait partie intégrante* de ce système agricole. Le principal moyen utilisé pour y parvenir est le maintien en place des souches lors de l'abattis, la plantation s'effectuant entre les souches, ce qui de plus évite le tassement du sol et permet son aération et la circulation de l'eau entre les racines des arbres abattus.

On distingue trois types d'agriculture selon les plantes cultivées :

- *plantes à multiplication végétative*, pérennes, dont la croissance est continue et la récolte n'est pas saisonnière ;

Tubercules : manioc, ignames, taros, patate douce ; fruits (à cuire) : bananiers plantain

- *céréales* ou plantes à graines, annuelles, dont la maturité est simultanée et nécessite une moisson ;

Maïs, riz pluvial (sur terrain sec), riz irrigué (sur terrain inondé, en rizière)

- *l'association des deux.*

L'association la plus générale en Afrique et en Amérique est celle du maïs, interplanté avec les tubercules ou les bananiers. En Asie, la parcelle de riz pluvial peut être replantée en manioc après la moisson ; de nombreuses ethnies de riziculteurs accompagnent leurs rizières irriguées d'essarts complémentaires plantés en tubercules (par exemple aux Philippines ou à Bornéo).

Principaux aliments de base :

- Amazonie : manioc en association avec le maïs, localement banane plantain ; patate douce et igname sont fréquents mais toujours minoritaires.

- Afrique équatoriale : manioc, banane plantain, igname, en association avec le maïs, en proportions diverses.

- Asie insulaire : le riz (majoritairement pluvial) est la plante majeure, dont la culture s'étend de plus en plus, remplaçant tubercules et banane. Ce remplacement est déjà réalisé à Bornéo, il est en cours aux Moluques ou aux Philippines. Cependant riz et tubercules coexistent généralement. Localement, culture du sagou. En Nouvelle Guinée, patate douce, taro, igname et banane plantain en proportions diverses, localement, sagou.

Dans tous les cas, l'agriculture traditionnelle peut être qualifiée de «polyculture simultanée», par le fait que toute parcelle plantée comporte de nombreuses plantes différentes en mélange (espèces et variétés).

C'est par *dizaines* que se comptent les espèces de plantes juxtaposées dans un même champ ; par exemple : une cinquantaine de plantes différentes dans un essart *Kenyah* de Sarawak, une quarantaine dans un essart *Ngbaka* de Centrafrique ; les *Hanunò* des Philippines cultivent dans leurs essarts 413 plantes différentes (espèces et cultivars). Le nombre de cultivars dans une ethnie particulière, espèce par espèce, est aussi très impressionnant : les mêmes Hanunò

## Interactions homme-forêt

plantent 92 variétés de riz pluvial ; les *Yafar* de Nouvelle Guinée cultivent 20 clones de taro, 30 clones de bananiers et 24 variétés de canne à sucre, et les *Wayāpi* de Guyane française 32 clones de manioc, 11 clones de bananiers et 12 d'ignames.

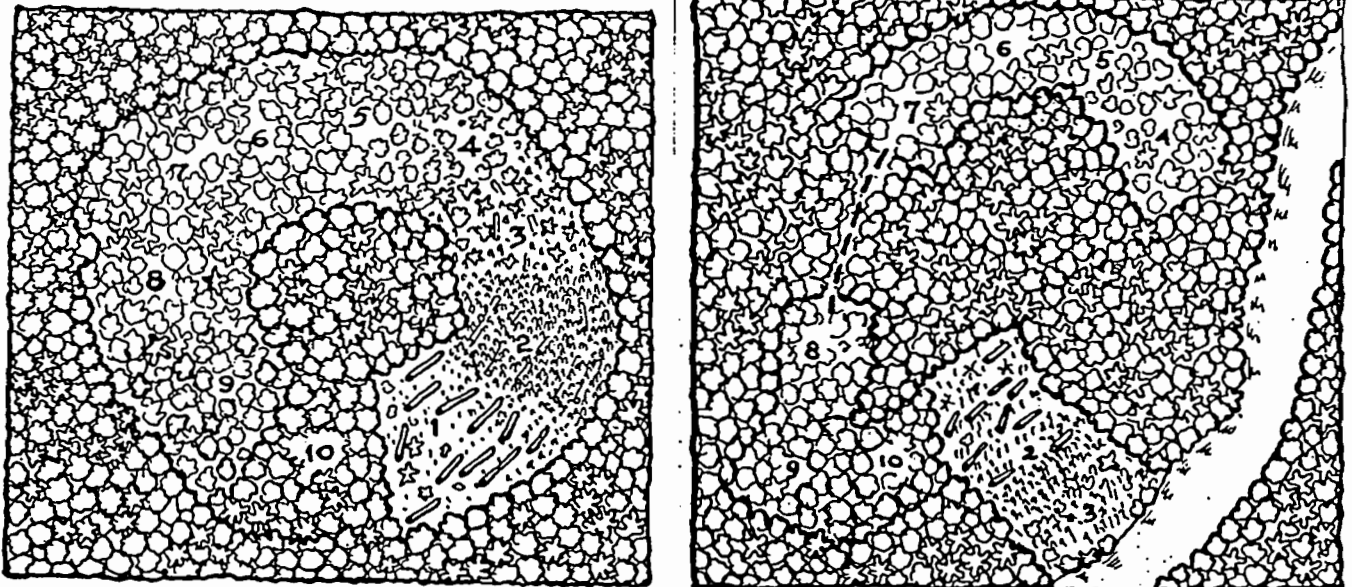
Une telle diversité, qui résulte de l'histoire et de la maîtrise de l'agriculture par ces populations, constitue un patrimoine génétique irremplaçable.

On distingue un système d'essartage intégral d'un système partiel, car il n'y a pas toujours exclusion entre agriculture itinérante sur brûlis et agriculture fixe (ou permanente), en particulier en Asie du sud-est.

Dans les régions où vivent des agriculteurs sédentaires pratiquant la riziculture irriguée (aux Philippines ou à Bornéo), celle-ci est fréquemment complétée par des parcelles d'agriculture sur brûlis apportant d'autres végétaux, la forêt jouant de plus un rôle primordial et calculé dans l'équilibre hydrique nécessaire à l'irrigation. Il en va de même dans le haut Amazone où les populations associent cultures de décrue et agriculture sur brûlis sur les terrasses hautes.

Autre distinction d'importance, le type de végétation abattue pour l'essart : *essartage pionnier* (abattis de vieilles forêts de type climacique<sup>2</sup>), ou *essartage cyclique* (abattis de forêts remaniées) - en fait, on distingue friche (abandon) ou jachère (rotation). Cette distinction a des conséquences d'une part pour l'écosystème forestier et sa régénération, mais aussi pour le groupe humain, car l'habitat et le type de déplacement changent, étant linéaire dans un cas, cyclique dans l'autre.

SPENCER 1966 a établi pour le sud-est asiatique une typologie complexe en associant les paramètres plantes cultivées et mobilité, en quatre catégories et 18 sections.



Deux exemples de rotation des jachères en forêt dense (d'après Barrau, 1958)

On le voit, la conduite de l'agriculture présente des caractéristiques variées, selon 1) le choix des forêts abattues (vieilles forêts, anciennes friches), 2) le

<sup>2</sup> Climax : un état d'équilibre dynamique de la forêt à maturité (d'après la définition de WHITMORE 1975)

mode de déplacement des abattis successifs (aléatoire, linéaire, cyclique) et 3) le type de déplacement de l'habitat qui y est associé.

De plus, la durée de mise et de conservation en culture d'une parcelle varie notablement d'une ethnie à l'autre, en fonction également du type de plantes cultivées.

Le choix de l'abandon de la parcelle, le nombre de parcelles d'âges différents cultivées simultanément, ainsi que l'existence et la durée d'une période de friches sont autant de facteurs qui distinguent une agriculture d'une autre, d'une région et d'une ethnie à l'autre.

Il y a toujours au moins trois parcelles en travail en même temps, dans l'agriculture itinérante : une parcelle en pleine production, la parcelle de l'année précédente qui fournit encore des tubercules ou des bananes, et la nouvelle parcelle qui produira l'année prochaine, celle que l'on est en train de créer (abattre et planter).

**Ne pas confondre «agriculture sur brûlis» et «défrichement par le feu».**

L'agriculture sur brûlis traditionnelle est *itinérante* et donc *temporaire* ; le défrichement par le feu, très largement pratiqué par des colons ou des éleveurs à la recherche de nouvelles terres, est destiné à une occupation qui se veut *permanente* :

**ce n'est pas l'agriculture sur brûlis qui est responsable de la disparition de la forêt.**

• Une jachère est dite harmonieuse dès lors que le recrû ira jusqu'à recouvrir son entière fertilité.

• Au contraire, la jachère est interrompue lorsque les abattis sont accélérés (par suite d'une pression de population ou un rétrécissement du territoire), le cycle est alors raccourci et les parcelles sont replantées avant complet recouvrement du couvert forestier. Cette jachère interrompue marque donc un dysfonctionnement de l'agriculture sur brûlis. Les accusations portées contre celle-là, qui la rendent responsable de la déforestation, ne s'adressent en réalité qu'à son dévoiement ou son application par des agriculteurs exogènes incompetents.

#### **LE TRAITEMENT DE LA JACHÈRE ET L'ARBORICULTURE**

• L'agriculture sur brûlis est basée sur une combinaison dans l'espace et dans le temps des arbres et des cultures ;

• Elle a besoin de la forêt pour persister puisque c'est la mise en recrû qui restaure les qualités du sol ;

• C'est un système agricole auto-régénérant.

Ce trait différencie l'agriculture sur brûlis des systèmes agricoles occidentaux qui nécessitent des apports en énergie et en nutriments pour fonctionner. En plus d'être écologiquement bénéfique pour l'écosystème forestier lui-même, l'agriculture sur brûlis est, au point de vue économique,

## *Interactions homme-forêt*

parfaitement adaptée aux pays en voie de développement ayant une faible densité démographique.

La jachère n'est jamais réellement «abandonnée» :

- la forêt secondaire qui repousse attire de nombreux animaux, et nombre d'activités de chasse s'y passent ;
- on y cueille des plantes sauvages fournissant des légumes et des fruits, des produits de vieilles plantes cultivées (bananes, tubercules de manioc) ;
- on y ramasse du bois mort et des matériaux de construction ;
- on l'enrichit fréquemment en y implantant ou en privilégiant la pousse des arbres utiles.

Ainsi, l'étude du traitement traditionnel des arbres et en particulier leur relation avec les jachères s'avère d'un grand intérêt pratique. Quelles techniques les populations indigènes connaissent-elles pour accélérer ou bien favoriser la reprise forestière ?

On peut distinguer plusieurs niveaux d'intégration des arbres dans le système agricole :

- Cas le plus simple, des arbres jugés intéressants sont conservés vivants lors de l'abattis (ils vont donc persister lors de la reprise forestière qui suivra) ;
- Jachère aménagée : sélection des plantes de reconquête (par désherbage sélectif de la friche), transplantation d'espèces utiles et préparation d'un couvert forestier remanié (plantation d'arbres) ;

Le plus souvent il s'agit de transformer la jachère en *verger*, tant d'arbres alimentaires (fruitiers) que de produits de commerce (noix oléagineuses, hévéa, poivrier...), ce qui est fréquent à Bornéo. Dans le centre et l'ouest de l'Amazonie également, amérindiens et métis aménagent une partie des jachères en *vergers polyspécifiques*.

L'exemple le plus achevé nous est donné par les *agroforêts de Sumatra*, constituant des forêts utiles et remodelées avec des espèces arborées choisies par les hommes, plantées et soignées, associées à d'autres espèces issues de semis naturels favorisés.

- Système bocager : aux parcelles cultivées sont intercallées des zones boisées non défrichées, laissées intactes de toute emprise agricole, mais éventuellement enrichies en espèces arborées utiles à l'homme.

Dans tous les cas, il importe de conserver des arbres à maturité qui produiront les fruits et semences nécessaires à la repousse du couvert boisé.

## **D - LA SOCIÉTÉ**

### **1) INSERTION DANS L'ESPACE ET MOBILITÉ**

Les activités de subsistance liées à la forêt se marquent par une grande mobilité tout à la fois spatiale et sociale. **Les terres de culture occupent des surfaces modérées mais les terres de parcours (pour la chasse et la collecte) sont toujours de vastes surfaces.** *L'agriculture est itinérante, c'est à dire que chaque année le nouveau champ ouvert est distinct du précédent.*

Lorsque les champs sont très éloignés du village, on peut déplacer celui-ci (ce qui était la règle dans le passé, mais peut devenir difficile avec les contraintes de l'administration moderne, par exemple en Afrique ou en Amazonie). Très souvent, les cultivateurs vont habiter dans des cabanes au milieu des champs pour la durée des travaux (par exemple à Bornéo ou en Nouvelle Guinée).

Les activités de chasse, pêche et collecte entraînent les hommes ou les femmes à de grandes distances du village, dans la forêt. Toutes les sociétés forestières alternent des séjours de durées diverses dans des camps de forêt, avec des séjours plus longs au village.

Toutes les sociétés forestières ont un habitat *mobile et changeant* au cours du cycle annuel, alternant vie près des jardins, et campements dans la forêt.

Ces activités ont des contraintes spatiales, liées à la dispersion des ressources : les territoires nécessaires à la chasse sont toujours beaucoup plus vastes que ceux utilisés pour l'agriculture.

Les séjours périodiques hors du village se marquent aussi par une *division et une dispersion temporaire des familles constituant la communauté*. La «morphologie sociale» des sociétés forestières est changeante au cours du cycle annuel.

Dans des cas extrêmes, la communauté peut être dispersée dans des hameaux familiaux et ne se trouver réunie que pour des cérémonies ou des fêtes religieuses périodiques.

## **2) ORGANISATION DES COMMUNAUTÉS**

On reconnaît de nombreux types d'organisation des sociétés forestières, toutes les options étant attestées (même dans chaque zone géographique).

- L'unité économique et sociale pertinente peut être : la famille conjugale, la famille étendue, la communauté (village, campement), le clan... ;

[Chez les Pygmées d'Afrique, l'unité est la famille conjugale ; chez les Shipibo du Pérou, c'est le village]

- Une communauté peut être constituée d'une famille étendue, d'un clan, d'un lignage ou d'un ou plusieurs segments de lignage ;

- Le village peut être mené par un chef, aîné de famille ou de lignage ;

- Il peut ou non y avoir une organisation sociale supérieure au village, par exemple à l'échelle d'un clan ou d'un ensemble de clans (chef de clan, aidé ou non d'un conseil d'anciens ;

[Confédérations de villages à Sulawesi, chefs de terre au Zaïre]

- Les communautés distantes peuvent ou non entretenir des relations, fréquentes ou rares, amicales ou hostiles ;

- Une ethnie peut être divisée en plusieurs sous-groupes dispersés (lignages par exemple) plus ou moins autonomes, qui entretiennent ou non des relations ;

## *Interactions homme-forêt*

[Cas des Yanomami du Venezuela]

- Des groupes sociaux (fragments d'ethnies dispersées) peuvent se donner une organisation sociale inter-ethnique à base géographique ;

[Cas des vallées de Bornéo, des ethnies du Xingu au Brésil]

### **3) DROIT COUTUMIER COMMUNAUTAIRE**

Pour la majorité des groupes indigènes forestiers, le rapport à la terre s'effectue sur une base *communautaire* : c'est la communauté qui possède la terre, et les membres de cette communauté ont le droit de *travailler* cette terre mais n'en possèdent que les *produits*. Il s'agit très généralement d'un droit d'*usufruit* en ce qui concerne l'individu ou plus souvent la famille conjugale. La conséquence la plus importante, c'est que cet individu n'a pas la possibilité de céder la terre à un étranger à la communauté, il ne peut pas la vendre, c'est le groupe dans son ensemble qui en aurait le pouvoir.

L'ensemble du terroir, ou du territoire si l'on veut, appartient à la communauté. Les limites, les marques de délimitation ainsi que le degré de précision des limites varient d'une ethnie à l'autre (elles semblent varier aussi avec la densité de population).

Ce peuvent être des cours d'eau, ou au contraire une ligne de crête entre deux bassins-versants, des accidents de terrain reconnaissables, qui délimitent donc des aires ; ce peut être au contraire un axe de déplacement (une sente, une piste pédestre, une rivière) qui passe au milieu d'une aire dont les marges ne sont pas définies.

Sur ce terroir, tous les membres de la communauté effectuent leurs activités quotidiennes. Droits de prélèvements en ce qui concerne chasse, pêche et collecte, droit d'implantation en ce qui concerne l'abattis nécessaire à l'agriculture :

Les droits communautaires ne se limitent pas aux seules parcelles défrichées pour l'agriculture. Il ne faut pas confondre une terre qui n'est pas utilisée avec une terre sans titre.<sup>3</sup>

Dans de nombreuses sociétés des droits d'usage sont maintenus à la famille qui a défriché une parcelle, lorsque celle-ci est laissée en jachère. Par ailleurs, dans de nombreuses régions du monde, les arbres cultivés ne sont pas traités comme faisant partie de la terre, auquel cas ils appartiennent à la personne qui les a plantés et sont considérés comme une propriété individuelle. Les arbres sauvages intéressants «appartiennent» fréquemment à celui qui les a repéré le premier.

Dans les sociétés à tradition orale, les droits d'un individu sur une terre particulière se définissent en fonction des relations de l'individu avec les membres du groupe titulaire des droits et de son statut par rapport à ce groupe. Dans ce type de sociétés sans écriture, l'établissement de la parenté et la référence à la généalogie sont le moyen principal de légitimer des droits.

---

3 Cf. NORONHA & LETHEM 1983



Il est important de considérer que la place de quelqu'un dans un système de parenté classificatoire est quelque chose d'essentiellement «négociable» - on trouve toujours une place pour incorporer quelqu'un que l'on estime dans un groupe social, grâce à divers types d'adoption -, de ce fait les droits à utiliser la terre sont eux-aussi malléables.

Plusieurs facteurs se combinent pour définir les droits d'usage d'une terre : l'âge et le sexe d'un individu, ses liens de descendance et sa résidence.

On distingue ainsi commodément les «droits primaires» (la personne appartient au groupe propriétaire des droits à la fois par la descendance et par la résidence), les «droits contingents» (une personne jouissant de droits primaires par descendance mais qui n'est pas résidente dans la région en question), les «droits secondaires» (une personne apparentée avec quelqu'un jouissant de droits contingents), enfin les «droits tolérés» (la personne est mariée avec un membre du groupe propriétaire des droits) [CROCOMBE 1974].

Un individu hérite ainsi du droit d'usage de terres selon son groupe d'appartenance, paternel ou bien maternel, et souvent des deux côtés à la fois. Il en résulte une possibilité d'usage sur les terroirs de l'une ou l'autre lignée, permettant ainsi une mobilité d'installation d'un jeune couple par exemple, mais permettant également des mobilités temporaires dans des segments éloignés de sa parenté.

Ce type d'accès aux ressources de la terre a été aussi mis en évidence dans les sociétés de chasseurs-collecteurs comme les Pygmées, ainsi que dans bon nombre de sociétés amazoniennes.

#### **4) QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME SOCIAL ÉGALITAIRE, FONDÉ SUR LA PARENTÉ ?**

Il est important de comprendre que la **majorité** des sociétés dont il est question dans ce rapport sont égalitaires, et que leur système social est fondé sur les relations de parenté.

- Dire qu'elles sont égalitaires signifie qu'entre les sexes et dans de nombreux cas sans prendre le sexe en considération, tous les individus sont considérés comme égaux à la naissance.

- Un système social fondé sur les relations de parenté signifie que dès sa naissance, l'univers social de chaque individu et sa position dans cet univers sont définis par ses relations de parenté.

Les relations de parenté lient les membres de la société à un réseau de sécurité sociale, par lequel ils sont assurés que leurs besoins de base, tant matériels qu'affectifs, seront pris en charge par d'autres (lorsque bien sûr les conditions le permettent). Tous ces facteurs, aussi simples qu'ils puissent paraître, ont des implications considérables face au changement et au développement.

*Des chefs.* Dans les sociétés égalitaires<sup>4</sup>, ceux qui occupent une position de *leadership* le font sur la base de leurs capacités et de leur expérience. Cela

---

4 Bien que la majorité des sociétés forestières équatoriales soient égalitaires, en Asie insulaire - et en premier lieu à Bornéo et aux Célèbes (Sulawesi) - de nombreuses sociétés sont hiérarchisées, ce qui signifie que leurs chefs le sont de manière héréditaire, et appartiennent à une classe sociale différente du reste de la population. Néanmoins, même dans ce cas, le chef cherche à obtenir le consensus dans sa communauté, généralement avec l'aide d'un conseil d'anciens. En Afrique équatoriale, quelques rares ethnies

## *Interactions homme-forêt*

signifie qu'un groupe peut avoir plusieurs «chefs» dans diverses sphères de la vie. L'égalité est maintenue principalement par le «nivellement» : ceux qui cherchent à transformer un statut plus élevé et le respect dont ils jouissent en position de dominance sont rapidement ramenés à un comportement plus modeste par la critique et même l'ostracisme des autres membres du groupe. Pour cette raison entre autres, ces sociétés sont dites *acéphales*.

Le chef est fréquemment celui qui distribue le plus, car il a la charge du bien être de sa communauté. Ainsi les positions d'influence sont maintenues par l'art subtil de faire naître un consensus au sein du groupe.

Bien qu'il s'agisse là d'un réel processus démocratique (mais non électif), un «leadership» et une prise de décisions définis sur des bases aussi ténues, rendent souvent difficile aux membres de la communauté de se mettre d'accord sur des problèmes qui dépassent leur propre expérience, et de confier leurs désirs à un représentant ou un porte-parole.

Une autre difficulté tient au fait que le village peut être une division administrative ne reposant sur aucune réalité endogène. En conséquence, il peut être très difficile pour un étranger de repérer qui peut représenter le groupe. Eveiller une conscience de groupe et développer une représentation collective vis-à-vis du monde extérieur peut être un processus extrêmement long et laborieux. Les leaders qui émergent peuvent avoir une carrière très brève puis être ramenés au niveau commun. De plus ce nivellement du leadership s'accompagne souvent d'un morcellement en communautés qui ne sont représentatives que d'elles-mêmes et non pas unies dans les décisions prises par l'une d'entre elles. (La puissance du leadership est souvent associée à une forte compétition entre les groupes).

*De la parenté.* Les sociétés organisées autour des relations de parenté présentent des caractéristiques qui s'opposent souvent aux projets de développement.

Par exemple, même dans les cas où la terre appartient à des groupes lignagers, la parenté donne le droit à beaucoup de gens d'utiliser ces terres. Ainsi le développement sur une petite parcelle de terre entraînerait une réaction d'une large portion de la population, et non pas seulement d'une ou deux familles. Il en va de même avec les biens matériels. Comme la parenté entraîne de nombreuses obligations, tant sociales que financières, l'argent gagné ou le salaire est largement distribué et l'accumulation de capital est difficile voire entravée.

A cause des demandes de la parentèle et de la pesanteur de l'organisation sociale, il peut être très difficile à des membres des populations traditionnelles de saisir l'opportunité de développer leurs propres ressources. Ce qui est souvent qualifié de paresse ou de manque d'initiative est tout simplement hésitation, car en même temps qu'ils s'engagent dans le changement, les gens s'embourbent dans leurs obligations vis-à-vis de leur parentèle.

Ces points négatifs d'une organisation sociale égalitaire fondée sur les relations de parenté en ce qui concerne l'interaction avec le monde extérieur,

---

forestières sont constituées de castes, comme les Mongo de l'Equateur au Zaïre qui ont des chefs au statut proche du sacré, presque des rois, ou bien les Ekonda de la même région, où des chasseurs-cueilleurs pygmées et des agriculteurs sont incorporés dans la même ethnie, avec des rangs hiérarchiques différents.

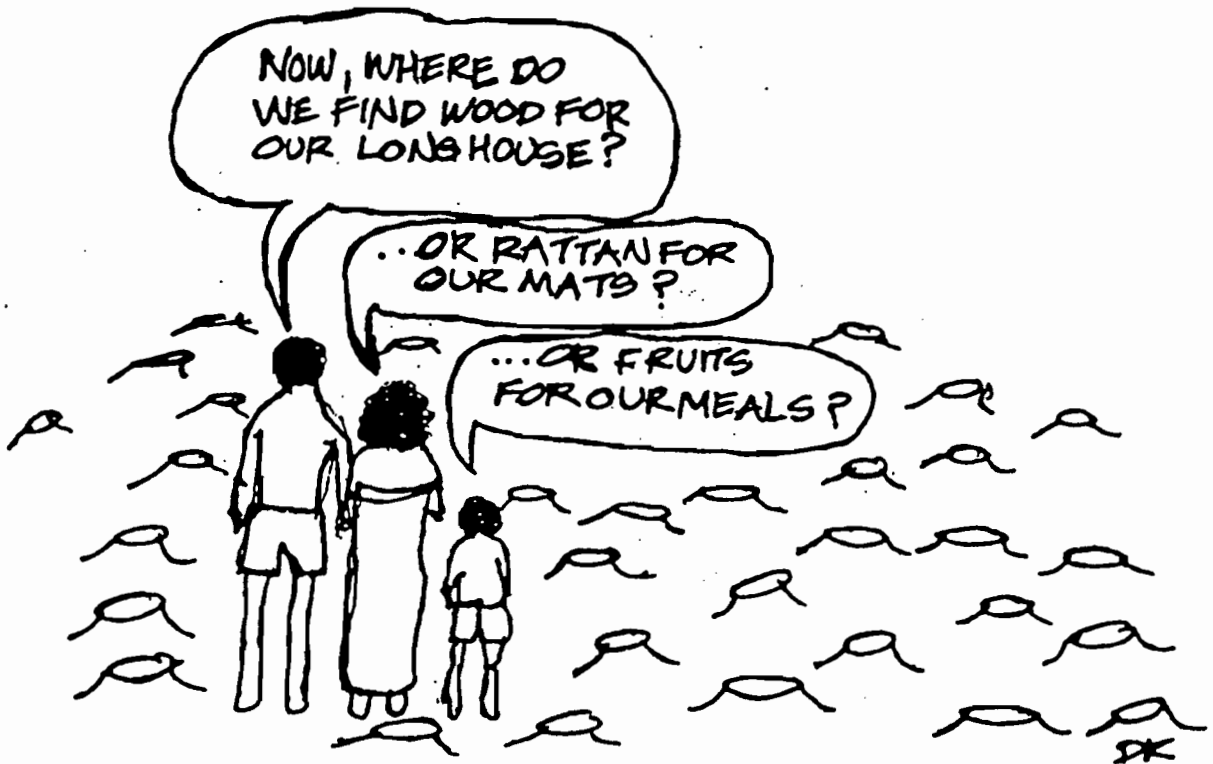
sont souvent ceux mis en avant cependant que leurs aspects positifs sont occultés. Le système de sécurité sociale fondé sur la parenté, en dépit de quelques problèmes posés pour le développement, procure une sollicitude et des attentions aux individus du «berceau» (ou plutôt de la lanterne de portage) jusqu'à la tombe. Cette prise en charge serait extrêmement coûteuse à remplacer par d'autres moyens - elle est d'ailleurs émotionnellement irremplaçable.

Face à tout changement qui provoque la rupture de ce réseau familial, par déplacement ou dispersion par exemple, les gens perdent leurs bases de soutien pour les temps difficiles, qu'ils remplacent par tout autre moyen - par exemple en tombant dans la délinquance, ou en acceptant des politiques d'assistanat.

• Il est ainsi fondamental que tout projet de développement entraînant des changements :

1) prenne en considération la structure de décision et de représentation dans les sociétés égalitaires,

2) pèse les effets du changement sur les réseaux de parenté, et s'ils venaient à être rompus, songe au coût de leur remplacement.



(d'après *Logging against the natives of Sarawak*, 1992)

### III - LES FACTEURS DU CHANGEMENT

#### A - LES CHANGEMENTS

##### 1) LES AGRESSIONS SUR LE MILIEU

Les nécessités économiques des Etats-Nations en voie de développement poussent les gouvernements à rechercher des produits d'exportation (bois, minerais, produits végétaux, voire énergie), qui s'obtiennent par les activités suivantes, toutes comportant leurs risques pour l'environnement et pour les populations indigènes :

◇ Exploitation forestière

Exploitation extensive pour bois d'œuvre et d'ébénisterie, exploitation intensive pour bois de déroulage ou pâte à papier

◇ Exploitation minière

Grandes mines de compagnies, ou bien mines de petits artisans (or, diamant)

◇ Exploitation hydroélectrique

Construction de barrages et submersion des vallées

◇ Agriculture industrielle et développement des cultures de rentes

Café, cacao, palmier à huile, cocotier, hévéa, canne à sucre...

◇ Elevage extensif

Déboisement pour transformation du milieu en pâturages

◇ Il faut y ajouter la colonisation paysanne,

c'est-à-dire la recherche organisée ou bien spontanée de nouvelles terres par des paysans d'autres régions.

Les agressions les moins fortes sont aussi les plus anciennes : petit extractivisme (gommes, résines, amandes oléagineuses, rotin...), petit colonat déjà fixé, pêche commerciale, exploitation forestière extensive, élevage extensif sur milieux ouverts. Les agressions les plus destructives sont récentes (moins de 50 ans la plupart du temps) : mines et ruées vers l'or, exploitations forestières intensives, percement de routes (qui sont autant de voies d'accès à des étrangers à la région), colonisation massive par des populations allogènes, agriculture industrielle, élevage après déforestation, inondations par barrages hydroélectriques...

**Avec des intensités variables, les agressions sont identiques sur tous les continents.**

L'ensemble de pays que nous avons étudiés nous fournit des exemples extrêmes quant aux atteintes au milieu et à la situation des populations indigènes dans ce contexte :

- le *pôle négatif* serait constitué par les *Philippines*, qui ont gaspillé leurs ressources forestières en l'espace de 25 ans, et dont les populations indigènes sont partout menacées sinon disparues (en tant qu'entités culturelles et économiques),

- Sumatra semble suivre la même voie périlleuse, avec une déforestation intense qui n'épargne même pas les remarquables agroforêts, pourtant un exemple pour l'ensemble du monde équatorial,

- le *pôle positif* pourrait être constitué par la Papouasie-Nouvelle Guinée, où les atteintes au milieu sont encore très limitées, mais surtout où les populations indigènes sont à même de se défendre et de choisir leur développement, avec des lois qui existent et qui sont appliquées.

### a) L'exploitation forestière

*Etat des lieux :*

#### L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

- **AFRIQUE**, exploitation ancienne, grandes surfaces déjà exploitées, quelquefois plusieurs fois :

- Cameroun : 50 % des forêts ont été exploitées, production 2,7 millions m<sup>3</sup>/an
- Congo : 16 % exploités, 34 % attribués en concession, production 1,5 million m<sup>3</sup>/an
- Gabon : 46 % exploités, 2 500 km<sup>2</sup>/an, production 1,2 millions m<sup>3</sup>/an
- Guinée équatoriale : environ 50 % exploités (?), production 160 000 m<sup>3</sup>/an
- RCA : environ 50 % exploités (?), production 400 000 m<sup>3</sup>/an
- Zaïre : surfaces faibles (mais inconnues) à cause difficultés logistiques, production 2,7 m<sup>3</sup>/an.

- **AMÉRIQUE :**

Encore périphérique et de moyenne envergure, l'exploitations forestière, bien que croissante, vient loin derrière l'élevage et les entreprises agricoles comme cause de déforestation.

- **ASIE**, exploitation très avancée (sauf PNG) :

- Philippines : la surface des forêts passe de 62 % du pays en 1950 à 22 % en 1990, 2 100 km<sup>2</sup> exploités par an, production 3 millions m<sup>3</sup>/an
- Indonésie : 46 % des forêts exploitées, production 37 millions m<sup>3</sup>/an
- Malaisie péninsulaire : 59 % de la surface exploités en 20 ans, production 10 millions m<sup>3</sup>/an
- Sarawak : 50 % des surfaces exploitées, production 15 millions m<sup>3</sup>/an
- Papouasie-Nouvelle Guinée : seulement 27 % de la surface sont exploitables, 600 km<sup>2</sup> par an exploités, production 2 millions m<sup>3</sup>

*Les conséquences de l'exploitation forestière :*

Elles sont de plusieurs types, directes et indirectes ; elles affectent d'une part l'écosystème, d'autre part les populations indigènes :

- Perturbation des équilibres géographiques : érosion et inondations ;
- Perturbation des équilibres écologiques, modifiant les ressources disponibles pour les hommes ;

## *Interactions homme-forêt*

La déforestation détruit les arbres matures porteurs de fruits, ce qui compromet la régénération des essences (manque des porteurs de graines) et modifie fortement les chaînes alimentaires (la majorité des animaux - compris les oiseaux et les poissons - sont *frugivores*), cette réduction de la faune (y compris aquatique) affecte les populations humaines qui obtiennent toutes leurs protéines des animaux forestiers.

Les populations indigènes sont affectées d'une part par le déclin de leurs ressources vitales (aliments, gibier, poisson, matériaux de construction...), d'autre part par l'intrusion de populations allogènes.

En effet, les entreprises forestières amènent des employés, vivant en villages de compagnies, souvent loin à l'intérieur des massifs forestiers ; ces bourgs à grande population ont de gros besoins alimentaires, et perturbent les fragiles circuits locaux de commerce, en premier lieu en augmentant la demande en viande de chasse. Par ailleurs, les routes ouvertes en forêt profonde pour l'exploitation favorisent la pénétration d'étrangers à la région, soit pour la chasse commerciale, soit pour l'installation et la colonisation agricole permanente.

### **b) Colonisation par populations allogènes**

Trois types de déplacements de populations affectent les zones rurales forestières, avec des conséquences importantes pour l'écosystème et les populations indigènes :

#### 1) des savanes vers les forêts ;

recherche de nouvelles terres par des paysans pauvres des régions surpeuplées [voir plus bas]

#### 2) des campagnes vers les villes, émigration rurale ;

l'accroissement sensible des villes (pour la plupart situées en zone forestière) entraîne de sérieux problèmes d'approvisionnement (alimentaire, bois de feu, terres agricoles)

#### 3) déplacement et regroupement le long des axes de communication ;

l'implantation de gros villages le long des routes entraîne

- une réduction de la mobilité,
- un déficit alimentaire par manque de produits sauvages,
- un accroissement de la pression des cultures par réduction de l'itinérance des cultures et augmentation des cultures de rente.

L'accroissement de la population paysanne nationale (nécessitant l'extension des terres cultivées) s'associe à la volonté gouvernementale de «mettre en valeur» des zones reculées considérées (abusivement) comme désertes et vierges ou sous-développées, ce qui entraîne une colonisation voire une invasion des zones forestières et des terres indigènes par des masses de migrants paupérisées. Le problème est d'importance en Asie insulaire et en Amazonie, alors qu'il est plus localisé en Afrique.

L'intrusion sur les terres indigènes est conditionnée par la forte densité des populations allogènes périphériques.

Afrique : la densité moyenne en zone forestière est de 7 h/km<sup>2</sup>, mais la population est inégalement répartie, allant jusqu'à moins de 1 h/km<sup>2</sup> ; au Zaïre : immigration Nande venant du Kivu (49 h/km<sup>2</sup>) vers le Haut Zaïre (9 h/km<sup>2</sup>) ; au Cameroun immigration Bamileke de l'Ouest (97 h/km<sup>2</sup>) vers le Centre (8 h/km<sup>2</sup>) ;

Amérique : 3,3 h/km<sup>2</sup> pour l'Amazonie Légale brésilienne (comprenant les villes) face à 12 h/km<sup>2</sup> dans le Nordeste ;

Asie : En Indonésie, programme officiel de Transmigration, suivi de mouvements spontanés d'émigration d'une île à l'autre : population de Java avec 700 h/km<sup>2</sup> d'où colonisation importante vers les îles où les densités sont beaucoup plus faibles : Irian Jaya (4 h/km<sup>2</sup>), Kalimantan (17 h/km<sup>2</sup>), Célèbes (48 h/km<sup>2</sup>) et même Sumatra (63 h/km<sup>2</sup>). Cas particulier, celui des Hautes Terres de Papouasie-Nouvelle Guinée, avec une forte densité de population (37 h/km<sup>2</sup>, localement plus de 60 h/km<sup>2</sup>) et un très fort taux d'accroissement (un des plus élevés du monde, de l'ordre de 3 % par an), entraînant une recherche de nouvelles terres dans les franges forestières -c'est le principal danger pour le maintien de la forêt dense dans ce pays.

Les conséquences :

L'intrusion de populations allogènes perturbe l'environnement :

- Défrichements intensifs non suivis de jachères, déboisement permanent ;
- Sur-chasse et sur-pêche pour l'approvisionnement et pour le commerce ;

Elle perturbe aussi les populations indigènes pré-établies :

- Par compétition entre populations de poids démographique différent ;
- Par compétition sur les terres ;

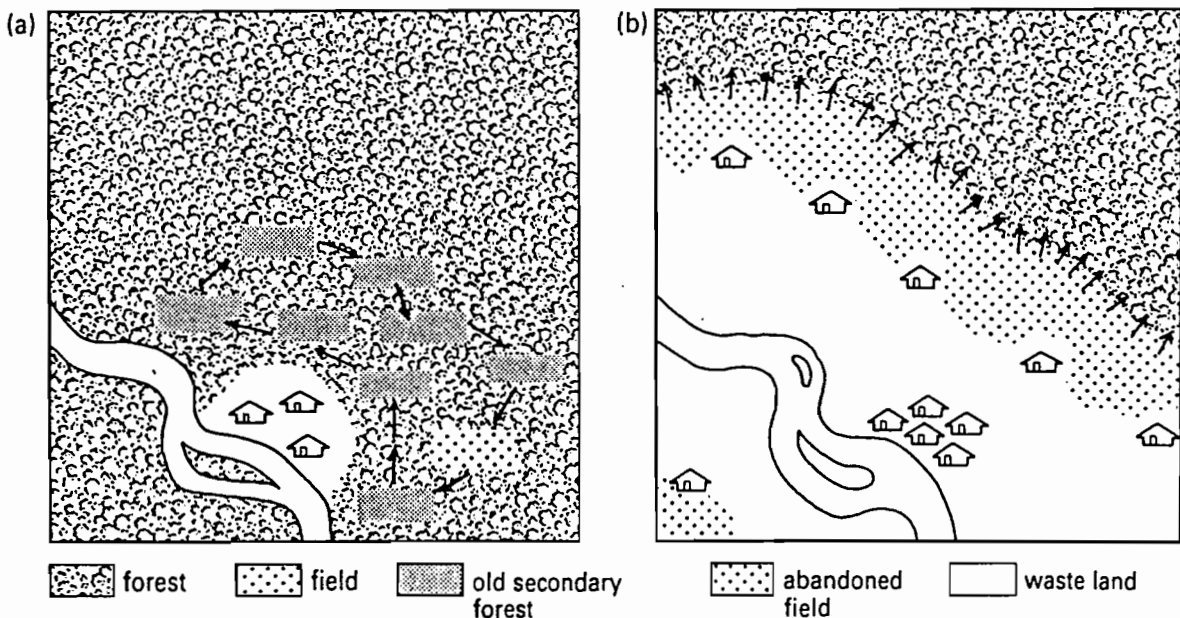
en particulier les indigènes peuvent être amenés à vendre leurs terres sans bien maîtriser le processus et sans bien en mesurer les conséquences définitives

- Par perturbation des fragiles systèmes de commerce et d'échange régionaux.

Rappelons un point fondamental :

**agriculture sur brûlis**  
≠  
**défrichement par le feu**

- la finalité du *défrichement par le feu* est l'occupation permanente des terres ; les surfaces concernées par ce défrichement sont de 20 à 50 fois plus importantes (selon les régions) que celles concernées par l'agriculture itinérante sur brûlis.



Compte tenu du profond impact que ces populations immigrantes ont tant sur l'écosystème forestier que sur les indigènes,

*il convient d'étudier :*

- des dispositions juridiques et foncières permettant de réguler voire limiter l'immigration paysanne exogène ;

La solution de ce problème, qui dépasse de loin celui qui nous occupe ici, passe, qu'on le veuille ou non, par une régulation des naissances de la population des États concernés. Il est important de permettre aux populations indigènes de conserver une densité de population faible, et à les protéger contre les habitants des régions à trop forte densité de population.

- des dispositions juridiques visant à préserver les droits des premiers occupants, et à leur maintenir un niveau de vie honorable en accord avec leurs aspirations ;

Il faut en particulier protéger les terres des populations locales par des législations prenant en compte la notion de propriété communautaire et dissuadant de vendre les terres communautaire à des particuliers.

- des processus d'approvisionnement des populations immigrantes à partir de produits autres que les ressources sauvages (en particulier viande de chasse) afin de maintenir la biodiversité du milieu forestier.

### c) Cultures de rente

Le passage de l'agriculture vivrière de subsistance aux cultures commerciales a de nombreuses conséquences, écologiques et sociales : la recherche du profit entraîne une expansion non régulée des surfaces cultivées, un déboisement permanent important altérant les cycles hydriques, réduisant les populations animales ; les paysans engagés dans la culture commerciale deviennent très vulnérables aux fluctuations des cours du marché.

Le prix de l'exportation et les fluctuations des cours mondiaux sont les principaux régulateurs des activités commerciales, cultures de rente et collecte commerciale.

Nombreux exemples dans l'ensemble du monde équatorial : chute des cours du café et du cacao et son impact en Afrique équatoriale (Cameroun, RCA, Zaïre) ; chute des cours des résines de damar et son impact sur la collecte à Bornéo, sur la maintenance des agroforêts à Sumatra ; chute des cours de l'hévéa et son impact en Amazonie, à Bornéo et en Malaisie...

Favoriser les monocultures de rente présente des dangers :

- Inconvénients propres au développement des monocultures ;

maladies des plantes, épuisement des sols, inadaptation de certaines espèces aux conditions locales...

- Diminution des cultures de subsistance entraînant une paupérisation et une mauvaise alimentation.

diminution des surfaces, réduction de la disponibilité temporelle nécessaire à l'agriculture vivrière

- Vulnérabilité suite à l'effondrement des cours.



On doit au contraire :

- Encourager le maintien des cultures vivrières ;
- Développer l'agro-alimentaire à l'échelle régionale ;  
en prenant en compte les réseaux de distribution déjà existants
- Développer des cultures diversifiées et peu demandeuses d'espace pour favoriser une entrée dans l'économie de marché ;  
en favorisant des cultures annuelles ou à court terme plutôt que des cultures à long terme (dont le choix peut s'avérer néfaste si les cours changent avant la période de production) ;
- Favoriser l'indépendance monétaire.

## 2) LES CONSÉQUENCES

### a) Les mécanismes du changement dans les populations indigènes

Les grandes tendances du développement moderne des forêts équatoriales provoquent des transformations du mode de vie des populations indigènes qui sont similaires dans toutes les régions.

Les principaux processus en cours résultent pour partie d'une réaction spontanée d'adaptation aux nouvelles nécessités, pour partie de l'incitation administrative :

#### - modification de l'habitat

regroupement des communautés dispersées, sédentarisation des groupes nomades, réduction générale de la mobilité

#### - modification de l'économie de subsistance

adoption de l'agriculture par les chasseurs-cueilleurs ; adoption d'une agriculture permanente par les essarteurs itinérants (en particulier en Asie)

#### - monétarisation

plantations de cultures de rente permanentes, activités de production (chasse, pêche et collecte) commerciales, travail temporaire - saisonnier dans des entreprises ; migrations de la main d'œuvre masculine...

L'augmentation de la population allogène dans les régions forestières, l'accroissement des villes, les bourgs liés à des exploitations forestières ou minières, provoque une demande intense de gibier ou de poisson ; on se tourne naturellement vers ceux qui connaissent le mieux le milieu pour les procurer.

• Les populations indigènes sont de plus en plus partie prenante de l'économie de marché, parce qu'elles ont des besoins que seul l'argent peut satisfaire.

Or, en entrant dans l'économie de marché, les populations indigènes peuvent devenir destructrices du milieu, par :

- la chasse professionnelle,
- la pêche professionnelle,
- et l'extractivisme intensifs.

**b) Ce qui accompagne le changement, mais en multiplie le coût**

Pour les populations traditionnelles, la réduction de la richesse biologique des forêts, la régression des surfaces boisées, l'afflux de populations exogènes compétitives ont des conséquences très graves sur le plan social, comme sur le plan sanitaire :

- perte des territoires ancestraux, modification des droits fonciers traditionnels : sentiment de déracinement
- marginalisation économique et sociale : pauvreté
- augmentation des conflits de générations (liés à la perte de prestige et d'autorité des aînés, représentant un mode de vie considéré comme périmé et inefficace) : désordres sociaux
- troubles nutritionnels dûs en particulier à la disparition des ressources protéiques sauvages
- alcoolisme créant l'illusion de l'échange et de la convivialité que l'on ne peut plus assurer par des aliments et des boissons traditionnels.
- A cela s'ajoute pour les groupes les plus isolés soudainement en contact avec les réalités du monde moderne, le traumatisme d'un changement trop rapide.

Adéquation des régimes alimentaires : grand débat, mais fondé sur l'absence de données complètes pour de nombreuses populations, en partie à cause de leur extrême diversité. Les affirmations selon lesquelles le régime serait meilleur chez les indigènes acculturés sont *fausses et tendancieuses* : quelques résultats montrent leur faiblesse (peu de calories, peu de protéines), confusion avec meilleur accès aux soins de santé primaire - meilleure longévité, moindre morbidité, moins de mortalité infantile. Ce qu'on sait de qualitatif des régimes alimentaires traditionnels (liste des aliments, leur diversité, accès aux protéines, faible population) et ce qu'on sait des conditions de travail des acculturés (travail salarié et cash crop au détriment des travaux agricoles; moins d'accès aux protéines sauvages ou aux plantes de cueillette - vitamines) permet difficilement d'imaginer de meilleurs régimes alimentaires chez les acculturés - aussi plus grande densité de population, -utilisation de l'argent pour des biens et non pas de la nourriture...

• L'acculturation est un facteur de changement très important : plusieurs conditions entraînent une perte du savoir nécessaire aux techniques de la vie en forêt, réduisant les ressources alimentaires et simplifiant les activités d'agriculture, de chasse et de collecte.

C'est le cas lorsqu'une population a été décimée par une épidémie (situation qui fut fréquente en Amazonie), lorsqu'une petite communauté se trouve confrontée à l'intrusion de colons en grand nombre (le long des routes, sur les fronts pionniers), mais c'est le cas aussi lorsque les enfants sont pris en charge par l'éducation scolaire mal adaptée ou par des missions chrétiennes inconscientes.

**Les ethnies traditionnellement maîtresses de leur production ne coûtent rien à personne.** L'exploitation économique de leur milieu, qui conduit à sa destruction, ne rapporte à court terme qu'à une minorité affairo-capitaliste et non pas à la Nation (ni même aux populations indigènes). En effet, dès que ces sociétés sont déstructurées, elle coûtent très cher à l'Etat dont elles dépendent : mauvaise santé, paupérisme, exode rural, délinquance, augmentation

excessive de la population. **Non seulement l'Etat ne peut plus les prendre en charge, mais encore elles contribuent à son appauvrissement.**

## **B - UNE NÉCESSAIRE DYNAMIQUE MAIS UN ÉQUILIBRE À MAINTENIR**

Une double balance doit être maintenue entre la surface utilisée et disponible pour la communauté et sa démographie : soit un délicat problème de densité de population.

Accroissement de la population + diminution des surfaces allouées = DANGER

L'intrusion de populations allogènes, de même que l'attribution de terres à des activités de développement, d'exploitation ou au contraire de conservation de la nature, conduisent à une réflexion sur les terres laissées aux populations indigènes, sur les activités qui leur sont permises (et où), et demandent de définir une politique quant à la place de ces populations dans l'État-Nation.

Deux facteurs sont à prendre en compte pour la définition des surfaces nécessaires, ayant des réquisitions spatiales différentes :

- la pratique de l'agriculture itinérante avec une jachère longue
- les activités de chasse, pêche et collecte liée à une grande mobilité

La pratique de l'agriculture demande une réponse en terme de surfaces allouées, alors que la pratique des activités de chasse et de collecte appelle une réponse en terme de droits de parcours et de prélèvement.

### **1) UTILISATION DES RESSOURCES SAUVAGES**

Lorsqu'on laisse aux populations indigènes les moyens de pratiquer leur genre de vie sans contrainte majeure, elles ne sont pas destructrices du milieu.

Si des surfaces suffisantes leur sont allouées, ces populations non seulement ne détruiront pas le milieu, mais deviendront, *ipso facto*, ses protecteurs.

La pratique de la chasse, de la pêche et de la collecte (tant alimentaire que technique) s'effectue sur des espaces de forêts considérablement plus larges que les activités agricoles. Les distances parcourues sont importantes, elles obligent à une grande mobilité et souvent à une installation temporaire loin du village. Une des contraintes écologiques tient dans l'hétérogénéité de la forêt et de la dispersion des ressources : les individus d'une espèce d'arbre particulière sont

## *Interactions homme-forêt*

très souvent espacés de plusieurs dizaines de kilomètres - il peut n'y en avoir qu'un seul exemplaire sur un territoire indigène.

Exemples de distances parcourues et de territoires de chasse : Amazonie, superficie nécessaire pour les Amérindiens: 250 km<sup>2</sup> pour une population de 150 personnes.

La reconnaissance de l'importance des activités de chasse, pêche et collecte pour l'économie et l'alimentation des populations indigènes entraîne des conséquences pour l'aménagement :

- prendre en compte les territoires de chasse, pêche, collecte (dans toute leur ampleur) ;

soit en attribuant les-dits territoires à la communauté, soit en autorisant la circulation et les activités de prélèvement sur des territoires ayant d'autres propriétaires et d'autres attributions économiques

- permettre (autoriser) la mobilité temporaire.

A l'inverse, si l'on vient à empêcher les activités de chasse, pêche et collecte, on supprime du régime alimentaire les ressources protéiques et vitaminiques. Il est donc vital d'en procurer d'autres. Il est important d'avoir en tête les conséquences des actions de législation et d'aménagement : la chasse étant interdite, est-on bien certain que les indigènes sauront et voudront élever des poulets pour remplacer le gibier ?

Les obstacles à la fois techniques et psychologiques sont nombreux, le premier étant que dans la totalité des sociétés qui nous concernent, l'élevage, souvent rudimentaire, a une fonction sociale et religieuse, et non alimentaire.

Le prélèvement des ressources sauvages par les populations indigènes approvisionne fréquemment des réseaux de commerce, locaux, régionaux voire internationaux. Il est important de re-situer ces activités commerciales dans le contexte économique des nations et de reconnaître la contribution des indigènes à l'économie nationale.

- Revaloriser, reconnaître et prendre en compte la participation des autochtones aux circuits locaux - et la gérer (chasse commerciale en particulier);
- Penser en termes de circuits et de réseaux locaux et non pas ressources d'exportation internationale, favoriser ces réseaux.

Dans ce contexte, il faut considérer que nombre de populations indigènes vivent dans des régions reculées, qu'elles sont les seules à utiliser d'une manière rationnelle et non destructrice, et dont elles «exportent» certaines ressources vers d'autres régions de l'Etat, en ce sens on doit admettre qu'elles mettent en valeur, dans l'intérêt de la Nation, des terres inaccessibles pour lesquelles aucune autre activité durable ne serait d'ailleurs envisageable.

On pense ici plus particulièrement aux groupes de chasseurs-collecteurs comme les Pygmées d'Afrique centrale, les Penan de Bornéo ou les Négritos des Philippines et de Malaisie, qui apparaissent comme de véritables spécialistes des forêts.

## Ressources non ligneuses

Les produits secondaires non-ligneux, pour la plupart, font déjà partie des traditions d'exploitation des autochtones ; plusieurs d'entre eux ont déjà au cours des siècles été exploités pour du commerce à longue distance. Ils présentent donc l'avantage d'un savoir technique déjà existant, comme celui de la présence de réseaux locaux de commerce.

Ajoutons que nombre de produits ont été inventoriés, étudiés et exploités localement pendant la période coloniale, il existe donc sur eux une documentation précieuse et des précédents économiques dont il importe de tenir compte.

Toutefois, l'extraction des produits non ligneux porte en elle des risques potentiels non négligeables :

- Épuisement des peuplements par surexploitation,  
cas des rotins en Asie ;
- Si mono-extraction, chute des cours,  
cas des résines de damar et du bois d'aigle, en Asie, de l'hévéa en Amazonie ;
- Détournement du circuit par des non-indigènes,  
qui s'installent dans les zones productives et concurrencent les indigènes ;
- Exploitation des récolteurs par les intermédiaires,  
qui sont maîtres des prix et conditions de transaction.

D'un point de vue écologique, la question reste entière du caractère renouvelable de l'extraction des ressources non ligneuses, c'est-à-dire dans quelle proportion le taux d'extraction reste inférieur au taux de régénération naturelle.

«L'extractivisme» nécessite une connaissance scientifique des dynamiques de populations sauvages (qui est actuellement loin d'être acquise), il nécessite aussi des mécanismes légaux de régulation du commerce qui ne sont pas simples à mettre en œuvre.

Par ailleurs, certains problèmes peuvent naître des produits eux-mêmes, surtout dans le domaine des plantes médicinales.

S'il s'agit réellement de se fournir dans la forêt en plantes sèches, le risque existe de falsification des produits vendus par les récolteurs.

Ce fut la cause première de l'abandon du commerce des racines de *Rauwolfia vomitoria* en Afrique équatoriale, par exemple.

L'autre risque est inverse (mais éventuellement lié au précédent) : les sociétés pharmaceutiques peuvent s'intéresser aux plantes médicinales sauvages des zones équatoriales en vue de l'extraction des principes actifs, qui seront ensuite synthétisés. Dès lors, l'approvisionnement en produits sauvages n'aura plus aucun intérêt.

Cela soulève le problème délicat de la «*propriété intellectuelle*» des populations indigènes, qui révèlent un savoir médicinal acquis au cours des siècles, mais n'en seront pas rémunérées proportionnellement.

## **2) LE PROBLÈME DES AIRES PROTÉGÉES**

La création d'aires protégées destinées à la conservation de la nature (telles que parcs nationaux ou réserves naturelles) peut constituer pour une communauté indigène une catastrophe plus grave que l'ouverture d'un chantier forestier, et similaire à la construction d'un barrage. En effet, une communauté jusque là libre sur un territoire qu'elle a parcouru des générations durant et qui lui fournissait ses moyens d'existence, peut se retrouver privée de ceux-ci, dépouillée de sa terre, voire déplacée sur des terres inconnues. Il est certes nécessaire de préserver les écosystèmes et de sauvegarder les espèces animales menacées, mais il ne faut pas se tromper d'ennemis, ni sacrifier des êtres humains au dogme de la Nature.

Les activités traditionnelles sont compatibles avec le maintien d'un couvert forestier et d'une faune diversifiés : il ne faut pas oublier que les *écosystèmes équatoriaux actuels sont issus des activités humaines. Il n'y a pas de forêt vierge.*

*Les perturbations que subissent les forêts actuelles ont leur origine dans les activités à vocation commerciale : exploitation du bois, défrichements agricoles pour colonisation paysanne, chasses et collectes commerciales. Ces perturbations ne sont jamais dûes aux actions des communautés menant une économie de subsistance.*

Au contraire : en Amazonie, les seules forêts qui persistent dans toute leur richesse biologique, sont celles qui coïncident avec les réserves indigènes où vivent les amérindiens.

- **Les forêts équatoriales actuelles sont nées de 5 000 ans d'interactions avec les agriculteurs sur brûlis.**
- **Pour 12 millions d'hommes, la forêt équatoriale est une ressource vitale.**
- **Pour protéger les arbres, faut-il réellement déporter en savane ou en ville 12 millions de personnes ?**

La question principale qui se pose est toujours : faut-il laisser les hommes dans les aires protégées, et quels droits peut-on leur accorder ?

On doit considérer une contrainte importante : ménager des aires de protection intégrale où toute activité humaine est interdite, a pour conséquence une *réduction* des territoires traditionnels, et donc une *augmentation de la densité* de population sur les aires limitrophes, contribuant potentiellement à l'appauvrissement de la forêt à cet endroit.

Nous discuterons de ce point dans la section suivante.

La méthode qui semble actuellement préconisée le plus largement est celle dite des «zones-tampons» (en anglais *buffer zones*), mais l'attention a déjà été attirée sur l'imprécision du terme.

La notion de zone-tampon n'a jamais été vraiment définie, et ce terme recouvre à peu près toutes les initiatives impliquant des populations près d'une aire protégée. De ce fait il n'y a aucun consensus sur les objectifs, leur localisation (à l'intérieur ou à l'extérieur du parc ?), les critères de délimitation etc. . Il n'y a d'ailleurs que peu d'exemples de réalisation de zones-tampons qui emporte la conviction sur leur efficacité [cf. WELLS *et al.* 1992]. Les problèmes pratiques sont nombreux (par exemple, comment déterminer l'ampleur des prélèvements autorisés par rapport à la dynamique des populations naturelles). Toutefois, il convient d'être particulièrement vigilant sur les surfaces attribuées aux indigènes, afin qu'elles ne soient pas trop exigües.

Peut-être faut-il préférer aux zones-tampon une participation active des indigènes dans l'entretien des aires protégées.

Il convient aussi d'étudier des réglementations qui *autorisent* le parcours, la chasse et la collecte de subsistance, mais *interdisent* la chasse à but commercial - qu'elle soit pratiquée par les indigènes eux-mêmes ou par des groupes allogènes.

Toutefois, il faut conserver en mémoire que ces chasses commerciales sont souvent une source de revenus importante pour les communautés indigènes : venant à être interdite, une autre source de revenus devra être envisagée.

### 3) AGRICULTURE SUR BRÛLIS, CONTRAINTES ET AMÉLIORATION

*Facteurs à prendre en compte.*

- Nécessité des jachères longues (15-30 ans) :

Il ne fait aucun doute que le point capital, tant sur le plan écologique que sur le plan économique, pour la vie des forêts équatoriales, réside dans le phénomène des friches et jachères, sa maintenance permettant seule la régénération forestière après exploitation agricole.

- Surfaces cultivées :

L'agriculture sur brûlis fonctionne avec un système d'ouverture annuelle ou biennale de forêt primaire ou de vieille forêt secondaire (quinze ans est l'âge moyen pratiqué et recommandable). Les surfaces cultivées varient d'un continent à l'autre mais surtout en fonction a) des types de sol, b) des plantes cultivées (globalement, tubercules et bananiers demandent moins de surface que le riz pluvial).

Exemples de surfaces cultivées annuellement :

Région (ethnie)	plantes cultivées	parcelles/ an	surface/ famille	surface/ personne
Cameroun (Mvae)	tubercules, bananiers, courges	2	1,3 ha	1 800 m <sup>2</sup>
RCA (Ngbaka)	tubercules, bananiers	1	0,5 ha	800 m <sup>2</sup>
Amazonie	manioc, maïs, bananiers	1	0,5 ha	800 m <sup>2</sup>
Nouvelle Guinée	tubercules, bananiers		0,2-0,6 ha	600 m <sup>2</sup>
Bornéo	riz pluvial	1-3	2 - 5 ha	300 - 600 m <sup>2</sup>
Philippines (Hanunòo)	tubercules, riz	1	1 ha	1 700 m <sup>2</sup>
Philippines (Tagbanwa)	riz pluvial, tubercules	2	0,5-0,8 ha	800 - 1 300 m <sup>2</sup>

## Interactions homme-forêt

Relevons que d'une manière générale, les paysans traditionnels n'organisent pas leur travail selon le principe d'un gain maximum pour un effort minimum, au contraire ils cherchent dans leur pratique agricole à minimiser les risques, plus qu'à minimiser leur travail. Ainsi le travail collectif peut être préféré au travail individuel, et les relations sociales d'entraide primeront sur les activités individuelles.

**La capacité de charge et les surfaces nécessaires :** On peut être amené à avoir à évaluer les surfaces agricoles nécessaires pour une communauté donnée. Il faut alors tenir compte de plusieurs paramètres, qui doivent être déterminés sur le terrain même, car ils sont propres à chaque population. Nous disposons déjà de certains outils.

Ainsi, le concept de «capacité de charge» (*carrying capacity*) a été défini pour déterminer la relation entre population humaine et surface agricole, dans l'agriculture itinérante, à l'aide d'un nombre réduit de variables :

a) la terre disponible, b) la terre nécessaire *per capita*, c) la durée de la jachère, d) le nombre d'années de production de la parcelle, e) la population [voir l'article récapitulatif de BRUSH 1975].

Le but principal est de calculer à partir de quel point une population ne peut plus s'accroître sans causer des dommages aux terres, sans dégradation des sols.

Plusieurs formules mathématiques ont été proposées pour calculer la capacité de charge, nous en avons retenu deux :

- Formule de ALLAN [1949] (modifiée par BRUSH) pour la capacité de charge :

$$P_s = DA/C(A+B), \text{ où :}$$

$P_s$  = taille critique de la population

$A$  = durée de la culture

$B$  = durée de la jachère

$C$  = surface nécessaire *per capita* pour une subsistance moyenne

$D$  = surface totale disponible de terres arables.

- CONKLIN [1959] propose une formule proche de celle-ci (en utilisant les mêmes symboles) :

$$P_s = D/CT = D/C(A+B), \text{ où :}$$

$P_s$  = taille critique de la population

$D$  = surface maximum de terre cultivable

$C$  = surface défrichée moyenne minimum nécessaire par personne et par an

$T = A+B$  = durée moyenne minimum d'un cycle agricole complet (durée de la culture  $A$  + durée de la jachère  $B$ )

On doit imaginer une formule inverse pour déterminer quelle surface est nécessaire à une population donnée, connaissant la taille moyenne des parcelles cultivées et la durée du cycle agricole :

On peut s'aider de :

- Formule de ALLAN [1949] pour la surface de terre nécessaire par personne :

$$X = 100CL/P, \text{ où :}$$

$C$  = «facteur de culture» = durée de culture + durée de jachère/durée de culture

$L$  = surface moyenne en culture par personne

$P$  = fraction de terre cultivable (%)



- On pourrait partir des formules de capacité de charge en les inversant, par exemple :  
Surface nécessaire =  $PC(A+B)/A$ , où :

P = population

C = surface défrichée per capita

A = durée de la mise en culture

B = durée de la jachère

Il serait nécessaire de tenir compte de l'accroissement potentiel de la population, afin de prévoir des surfaces suffisantes pour limiter l'augmentation de la densité de population.

Le plus simple (mais pas le plus juste) est d'ajouter à la valeur S «surface nécessaire» une valeur

$$S(A+B) \times \text{Taux d'accroissement } \%$$

Une augmentation de la population provoque en effet : soit une augmentation de la surface cultivée, soit une diminution de la surface disponible par tête, soit une diminution de la durée des jachères.

### a) Les causes du changement

Le système traditionnel est fonctionnel avec une densité de population faible.

Le principal facteur de changement est l'augmentation de la densité de population, soit par accroissement naturel, soit par contingentement dans des aires limitées. L'accroissement de la population augmente la compétition sur les terres ; en même temps, le développement économique des pays pousse les agriculteurs à augmenter les cultures de rente destinées à l'exportation, diminuant les cultures vivrières.

Les réponses entraînées par l'augmentation de la population peuvent être de plusieurs ordres :

a) limitation de la taille de la population (par diminution de la natalité, accroissement de la mortalité) ou plus souvent par migration ;

b) limitation de l'utilisation des ressources, par réduction du cycle agraire ;

c) changement du système d'acquisition des aliments, par intensification des activités agricoles, de prédation...

d) choix techniques d'autres systèmes d'acquisition des aliments.

- En cas de limitation des terres disponibles, le risque majeur réside dans la réduction de la durée de jachère et accélération des rotations, favorisant l'extension des forêts secondaires, sans leur laisser le temps de repousser jusqu'au stade mature ; un essartage répété sur ces forêts secondaires s'avère très dangereux, car il favorise une évolution vers des brousses puis des herbages impropres au pacage, entraînant la disparition du couvert arboré continu. Il y a alors nécessité absolue d'enrichir les jachères.

**il faut favoriser les recherches sur la jachère**

• Intensification agricole : un manque de terres implique que la production par unité de terre doit s'accroître, mais ce gain est contrebalancé par la nécessité de pratiques de travail de plus en plus complexes et ardues [cf. NETTING 1974]. De plus, lorsqu'il devient impossible de restaurer la fertilité du sol par la végétation naturelle, il devient nécessaire d'utiliser des engrais pour combler ce manque d'énergie.

## **b) Les améliorations**

On le voit, le problème majeur à la fois pour les populations traditionnelles et pour la forêt équatoriale réside dans la double menace (outre l'exploitation forestière proprement dite), de l'extension des cultures de rente permanentes, et de l'accroissement de la population. Comment intensifier la production agricole, en limitant l'itinérance, mais en conservant un couvert forestier ?

Les pays d'Asie ont tous engagé une politique *contre* la pratique de l'agriculture itinérante (repreuant en cela les vieilles politiques coloniales européennes des débuts), avec des arguments fallacieux - on impute à l'essartage la déforestation, on lui reproche de détruire des arbres de valeur que l'on devrait vendre : en clair, on lui préfère l'exploitation forestière, qui rapporte au pays. On n'omet qu'une seule chose : l'agriculture a pour vocation première de nourrir les hommes, pas les budgets d'état...

Plusieurs pays asiatiques préconisent l'abandon de l'agriculture itinérante et son remplacement par l'agriculture permanente, dans ce cas, la riziculture irriguée. S'il est vrai que théoriquement celle-ci est plus productive, il n'en reste pas moins que la transition, pour les paysans, d'une technique à l'autre, est pénible et ne s'effectue pas sans réticence.

On a pu observer et calculer, aux Philippines, qu'un hectare de rizière irriguée en terrasse nécessitait 630 journées de travail par an et par personne, alors qu'un hectare d'essart de tubercules n'en mobilise que 250. Le rendement en riz peut même être comparable : les 630 jours de travail en rizière irriguée des Ifugao leur donne 2 427 kg de riz ; ailleurs aux Philippines les Hanunò produisent 2 tonnes de riz pluvial sur un essart d'un hectare avec seulement 385 jours de travail...

On peut, avec prudence, proposer une certaine amélioration de l'agriculture sur brûlis, en prenant bien garde que ce que l'on touche ici risque de déstabiliser des systèmes qui, pour l'instant sont les seuls à avoir fait les preuves de leur capacité à sustenter les populations qui les pratiquent.

Deux voies paraissent prometteuses : la gestion de la rotation agricole, et l'enrichissement des jachères en espèces intéressantes.

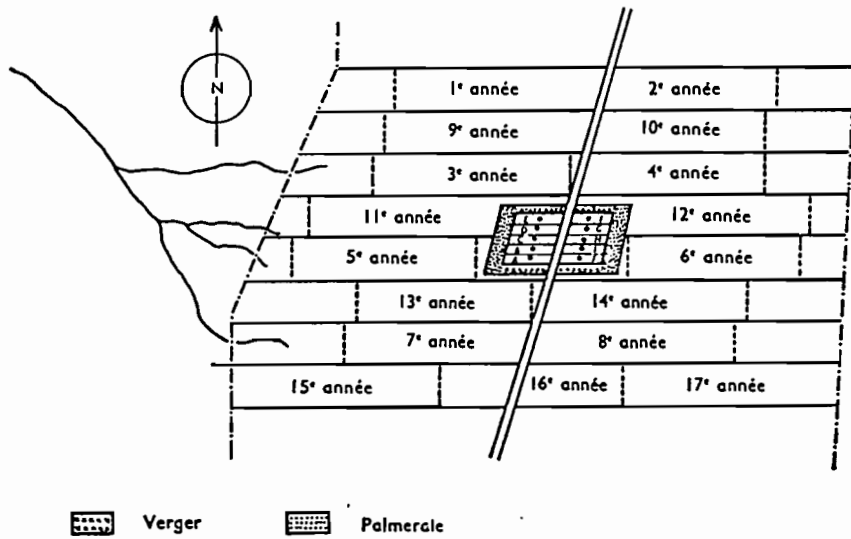
• **Rotation agricole.** Les recherches effectuées dès 1934 au centre de recherches de Yangambi (Zaire) par l'Institut national pour l'étude agronomique du Congo belge (INEAC) pour l'amélioration de l'agriculture vivrière traditionnelle méritent d'être rappelées. Elles visaient en particulier à maintenir un équilibre correct entre périodes de culture et de repos, en préconisant une méthode dite des «couloirs forestiers alternés» [cf. JURION & HENRY 1967, DRACHOUSSOFF 1992] :

- au départ d'une ligne de base orientée nord-sud, des corridors d'une largeur de 100 m sont ouverts dans le sens est-ouest ;
- les défrichements annuels d'un groupement villageois sont concentrés dans un même couloir, en commençant par les couloirs pairs ;
- la longueur du couloir est fixée par le nombre de ménages cultivateurs, compte tenu de la superficie pouvant être cultivée par chacun ;
- le nombre de couloirs est fixé par la durée du cycle ;
- l'orientation est-ouest de la longueur des couloirs assure aux cultures un maximum d'éclairement ;
- la largeur de 100 m des couloirs permet une recolonisation forestière normale et limite l'incidence de l'ombrage latéral ; c'est donc un compromis entre les exigences de la production et les contraintes de la régénération forestière.

On défriche chaque année un couloir sur deux, les couloirs laissés en forêt seront défrichés six ou sept ans plus tard (la moitié du cycle total).

La rotation pratiquée dans les couloirs forestiers comporte 3 années de cultures vivrières en association échelonnée : le manioc et le bananier sont plantés à 5 mois d'intervalles, durant leur croissance le terrain est également occupé par une culture de maïs et ensuite de riz pluvial ; dès la deuxième année le terrain est abandonné à une repousse généralement exubérante et prolifique ; dès la troisième année seuls les stipes des bananiers dominant encore dans le recrû de recolonisation forestière. Le terrain est ensuite abandonné à la jachère forestière pendant une douzaine d'années.

Les services agricoles de Yangambi souhaitaient faire évoluer graduellement ce système vers une agriculture permanente, en passant par des stades d'allongement de la période de culture et en installant une jachère de parasoleraie. Toutefois, dans une perspective de gestion des forêts et non plus d'agriculture permanente, il est envisageable d'enrichir les couloirs alternés en guidant la jachère et en y introduisant des essences arborées utiles, selon les techniques agroforestières indonésiennes.



Système des couloirs en zone forestière  
(d'après Jurion & Henry, 1967)

• **Enrichissement de la jachère.** Les populations d'Asie insulaire nous fournissent de nombreux exemples de travail sur la jachère, les paysans sélectionnant et plantant des espèces utiles. La technique de constitution des agroforêts de Sumatra est exemplaire, elle fonctionne sur les mêmes règles que celles de la régénération naturelle des forêts. Les agriculteurs ne cherchent pas à

lutter contre la dynamique naturelle de la forêt, mais au contraire insèrent judicieusement au sein de cette dynamique les essences désirées. Une fois la forêt reconstruite, le renouvellement des arbres se fait généralement pied à pied, en profitant largement des trouées dans la canopée et en prenant garde de respecter les conditions écologiques optimales de la croissance des espèces concernées [cf. MARY & MICHON 1987, MICHON 1985, MICHON & BOMPARD 1987]

**En conséquence, il convient :**

- d'étudier
  - les systèmes économiques et agricoles indigènes, en considérant que les agriculteurs traditionnels sont les premiers experts d'une économie forestière équilibrée et durable ;
  - la restauration et l'amélioration des systèmes agricoles de polyculture (et non monoculture), qui maintiennent une diversité culturelle nécessaire à un régime alimentaire équilibré (et permettent de contrebalancer les effets pervers d'une économie fondée sur les seules cultures de rente d'exportation) ;
  - l'amélioration de l'arboriculture à but alimentaire et d'intérêt économique local ;
  - le boisement des jachères et des friches ;
- d'aménager l'espace en intercalant des zones agricoles et des zones de forêts protégées (non touchées par les défrichements agricoles), qui devront servir de réservoir d'espèces de reconquête pour les jachères de régénération ;
- de privilégier les projets de développement économique (et social) à long terme, équilibré et durable et nécessairement pensés à l'échelle de la région et non du pays, si l'on veut qu'ils soient viables.

**C - ETATS-NATION ET PEUPLES INDIGÈNES**

Globalement, les populations indigènes forestières présentent *trois types d'occupation territoriale* dans le monde moderne :

1) le peuplement indigène est continu, sur une aire importante (plus de 50 000 ha), avec unité des ethnies ;

La Nouvelle Guinée constitue le dernier territoire indigène continu de grande ampleur...

2) le peuplement indigène est maillé par un peuplement exogène et allogène, mais avec maintien d'espaces vierges ;

Situation la plus fréquente.

3) le peuplement indigène est insularisé : les autres peuplements non-indigènes dominent l'essentiel d'un espace où la déforestation est avancée, les groupes indigènes sont minoritaires et éventuellement confinés.

Situation la plus dangereuse, car les surfaces indigènes sont convoitées et appelées à se réduire.

### **1) STATUT JURIDIQUE DES POPULATIONS INDIGÈNES**

D'une manière générale dans les constitutions, les populations indigènes ne sont pas distinguées des autres constituantes de la population nationale, elles disposent à peu près partout du statut de citoyen. Ceci étant posé, l'application des droits du citoyen en ce qui les regarde est loin d'être systématique : **il y a une différence importante entre la loi et son application.**

Un des meilleurs critères de la volonté gouvernementale d'intégration est la plus ou moins grande difficulté, pour les indigènes, d'accès aux papiers d'identité, la seule matérialisation du statut de citoyen.

L'inscription sur les listes d'état civil peut facilement être un parcours kafkaïen pour des indigènes illettrés si les officiers locaux sont de mauvaise volonté (cas des Pygmées dans divers pays d'Afrique centrale).

L'accès à la citoyenneté peut être subordonné à l'adoption de coutumes dominantes (sédentarisation par exemple), ou à la conversion à la religion nationale (l'islam en Indonésie et en Malaisie par exemple).

Il conviendrait d'instituer une citoyenneté qui reconnaisse et prenne en compte les préoccupations des minorités, et de ce fait leur ménage une place dans la communauté nationale.

En dépit de leur statut indifférencié, les populations indigènes pâtissent de *préjugés négatifs* sur leur mode de vie et sur leurs valeurs, qui sont largement répandus sur les trois continents.

### **2) ATTITUDES FACE AUX POPULATIONS INDIGÈNES**

L'attitude globale est faite de *mécompréhension* (sinon de malveillance), et l'on compare toujours d'une manière défavorable leurs techniques et leurs valeurs avec ceux de la société dominante :

- l'agriculture sur brûlis par rapport à l'agriculture permanente (riziculture irriguée par ex.) ;
- la mobilité saisonnière par rapport à l'habitat permanent ;
- les petites communautés dispersées par rapport au regroupement en grands villages ;
- la religion «païenne» par rapport à la religion officielle (chrétienne ou musulmane) ;
- la diversité linguistique par rapport à la langue nationale.

[La «mosaïque linguistique» est invariablement perçue comme contrariant l'unité nationale.]

## *Interactions homme-forêt*

Leur économie de subsistance est elle aussi jugée négativement, sur de fausses bases de comparaison :

- les peuples indigènes, minoritaires, sont considérés comme pauvres puisqu'ils ne produisent pas d'excédent et ne capitalisent pas ;

Les minorités ethniques sont souvent abordées à l'aide des mêmes critères socio-culturels que ceux appliqués à la société nationale (considérée comme homogène), par exemple les rendements de chasse ou ceux de l'agriculture traditionnelle ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu par tête d'habitant. Les indigènes sont souvent déclarés comme «sans emploi», leurs activités traditionnelles associant la chasse, la pêche et l'agriculture n'étant pas considérées comme un «métier».

- les sociétés minoritaires occupent des espaces considérés comme sauvages, c'est à dire mal gérés, sous-exploités ou susceptibles de renfermer des richesses insoupçonnées ; la société dominante cherchera à intégrer voire à expulser ou éliminer les occupants pour utiliser librement ces terres.

Cet ensemble de préjugés défavorables suscite des opérations de développement qui sont fréquemment inadéquates, qui sont mal adaptées aux besoins et aux demandes des populations indigènes, et qui de ce fait sont mal acceptées (ce qui augmente d'autant plus les jugements négatifs...).

Parmi ces opérations, présentes dans tous les pays, on trouve :

- l'implantation de systèmes agricoles supposés rentables, et non itinérants,
- la restructuration de l'habitat «insalubre» et le regroupement des habitats dispersés,
- la lutte contre l'itinérance,
- la mise en place à la va-vite de programmes d'alphabétisation mal conçus...

Un corollaire important de ces attitudes, c'est la mise à l'écart relativement systématique des communautés lors de la programmation d'opérations de gestion de l'environnement où elles vivent.

Les projets sont conçus dans les capitales voire à l'étranger, sans concertation avec les indigènes, qui au mieux se verront mis au courant lors de la délimitation du projet sur le terrain (exemple de la délimitation des parcs nationaux en Afrique équatoriale).

Le plus grave consiste à exclure physiquement les paysans traditionnels des aires forestières qu'ils utilisent, en vue d'un aménagement forestier à vocation industrielle :

- cas de Sumatra où les paysans ont été dépossédés de leurs agroforêts, pour les remplacer par des plantations d'eucalyptus pour la pâte à papier ;
- projet forestier du Cameroun où l'essentiel des aires forestières seraient attribuées à des sociétés pour les enrichir en bois d'œuvre, mais en expulsant les indigènes.

**Exclure les sociétés paysannes forestières des projets d'aménagement c'est se priver de leur participation active et de leur savoir ancestral sur l'écologie de la forêt.**

**Exclure les sociétés paysannes de leurs forêts, c'est faire grossir les rangs d'un sous-prolétariat urbain totalement paupérisé et manœuvrable.**

### **3) LE DROIT FONCIER COUTUMIER**

Un net décalage existe en ce qui concerne le *droit foncier* : dans leur immense majorité, les populations indigènes vivent dans les forêts selon leur droit foncier traditionnel, alors que les États-Nations ont instauré des

législations foncières modernes qui légalement se sont substituées aux coutumes. Dès lors, le droit coutumier n'est que *toléré* tacitement par les États, qui sont libres d'utiliser les terres selon des priorités de leur choix, et ce sans en référer aux indigènes.

Le processus historique colonial a eu pour effet pratique de *déposséder* les autochtones de leurs droits territoriaux, la plupart des forêts ayant été classées dans les domaines d'État.

Une grande partie des problèmes et conflits actuels tiennent à la stupeur des communautés indigènes de voir leurs terres envahies et transformées par des activités externes, sans qu'elles en soient partie prenante, et sans qu'elles en reçoivent des bénéfices ; ces conflits viennent aussi des efforts des autochtones pour faire reconnaître leur propriété sur leurs terroirs ancestraux et vitaux.

Deux différences *fondamentales* séparent le droit foncier coutumier et le droit foncier moderne (c'est-à-dire d'inspiration européenne) :

- pour les communautés indigènes, *la terre appartient au groupe*, jamais à l'individu [pour le droit «positif»<sup>5</sup>, la propriété est individuelle] ;
- pour les communautés indigènes, la terre est *un espace inaliénable*, appartenant éternellement au groupe [pour le droit positif, toute terre est cessible].

En réalité, plusieurs de ces pays équatoriaux possèdent dans leur appareil légal les textes qui permettraient d'attribuer des terres en propriété collective aux communautés indigènes. Mais de fait, les gouvernements, soit de leur propre chef, soit sous la pression de lobbies économique-politiques, n'accèdent pas aux demandes légitimes des communautés, et refusent d'attribuer des terres communales ou des réserves de terre aux populations indigènes.

#### 4) DÉDOMMAGEMENTS ET BÉNÉFICES

La logique et la simple justice voudraient que les populations indigènes reçoivent des bénéfices en retour de ce qu'elles donnent. Globalement, les bénéfices à garantir sont des revenus monétaires honnêtes, un accès à l'amélioration des conditions de vie en ce qui concerne la santé et l'éducation, et la reconnaissance de la citoyenneté. Cependant, la situation est plus confuse qu'il n'y paraît. On distinguera trois cas.

• **Cas du sol et des terres.** La principale cause d'injustice provient du fait que les zones où vivent la majorité des populations indigènes sont considérées par les États comme relevant du domaine national (*cf.* § précédent). De ce fait, il est très fréquent que les communautés ne reçoivent aucun dédommagement. Les gouvernements considèrent tacitement que le «développement» d'une région profite à tous les habitants du pays - ce qui n'est pas toujours évident.

---

5 "positif" selon la terminologie juridique, c'est-à-dire occidental !

On doit veiller particulièrement à *plusieurs facteurs* : les travailleurs sont-ils ou seront-ils prioritairement indigènes, ou bien originaires d'une autre région ? Les salaires seront-ils décents et indépendants de l'origine géographique ? L'implantation du projet de développement s'accompagne-t-elle d'écoles, de centres médicaux destinés aux indigènes ? Les communautés privées de leurs terres ancestrales toucheront-elles des bénéfices monétaires provenant des activités industrielles menées sur leurs territoires ?

• **Cas des produits.** La participation des populations indigènes au commerce, qu'il soit régional ou international, est fréquemment rendue défavorable par le jeu des intermédiaires, qui modifient à leur profit la valeur des produits échangés.

Cela va des trafiquants de viande ou d'ivoire des forêts africaines qui profitent de l'analphabétisme des chasseurs Pygmées pour les endetter avec de l'alcool de distillation locale, jusqu'à la «peonisation» de certains Amérindiens d'Amazonie pratiquant un extractivisme intensif sous la dépendance de commerçants extérieurs.

Il ne fait aucun doute qu'un développement du commerce des ressources non-ligneuses des forêts, supposé favorable à l'évolution des populations forestières vers l'économie du monde moderne, est théoriquement intéressante, mais pratiquement semé d'embûches en grande partie à cause de la position sociale fréquemment subalterne qu'occupent les sociétés forestières minoritaires (cf. § 2). Ces projets doivent donc être *accompagnés de mesures* assurant aux populations forestières elles-mêmes *les bénéfices de leur travail*.

• **Cas des «productions intellectuelles».** Il s'agit là d'une extension de la recherche de ressources non-ligneuses, et surtout les plantes médicinales. Il n'est un secret pour personne qu'une partie de la recherche pharmacologique commence par des inventaires des médicaments traditionnels utilisés par les populations forestières, pour déboucher le cas échéant soit sur une collecte de plantes pour l'industrie pharmaceutique, soit à l'isolement des molécules efficaces en vue de leur synthèse. Or, il n'y a guère, actuellement, de procédure qui garantisse aux indigènes quelque retombée lorsque ces recherches sont couronnées de succès.

Il conviendrait *d'étudier des procédures contractuelles*, qui n'empêchent pas, par excès de rigidité, les recherches scientifiques ethnobotaniques (toutes ne sont pas, loin s'en faut, destinées à l'industrie pharmaceutique), mais qui garantissent aux populations étudiées des revenus monétaires en cas de succès.

##### 5) *CE QUE DISENT LES INDIGÈNES*

Les gouvernements des pays tropicaux et les experts occidentaux ont leur visions propres sur les populations indigènes, sur leur devenir, sur le «développement» économique «nécessaire» pour le bien du pays et pour l'utilisation des ressources forestières. Or, les indigènes qui vivent là ont eux



aussi leurs idées sur leur propre vie et sur leur destin, mais il est bien rare qu'ils soient consultés quant à leur devenir.

*Il faut écouter les populations indigènes* : cette simple phrase peut faire figure de manifeste subversif et révolutionnaire dans nombre de pays tropicaux, alors que ce devrait être *une règle fondamentale*.

Les souhaits des populations indigènes seront évalués de deux manières : par l'observation et l'analyse du mode de vie et du comportement, et en écoutant les déclarations des gens.

On considère souvent la persistance des économies de subsistance comme un archaïsme rétrograde, dû à l'ignorance et réfractaire voire néfaste au «progrès». En réalité, on constate au contraire que les modes de vie maintenus à un niveau de subsistance, avec prédominance de la mobilité, de la chasse et de la collecte, et non pas de l'agriculture intensive, résultent d'un **choix délibéré**.

On a pu montrer par exemple chez les Pygmées d'Afrique centrale, par les constantes de leur mode de vie quelles que soient les degrés d'acculturation, deux aspirations profondes, mais non exprimées verbalement : devenir des citoyens à part entière sans cesser d'être Pygmées (c'est-à-dire en particulier chasser et être mobiles), et affirmer l'attachement à leur culture (langue, organisation sociale, choix techniques et culturels) tout en accédant aux mêmes droits que les autres (état civil, justice, santé) [cf. BAHUCHET 1991]. L'association des Amérindiens de Guyane française tient un discours similaire.

De plus en plus maintenant les sociétés traditionnelles nous envoient des messages, explicitant leurs choix et leur volonté. Par exemple, les Penan de Bornéo s'expriment de cette manière :

*«En tant que nomade de la forêt, j'ai du mal à comprendre pourquoi je perdrai mon temps à défricher la forêt pour faire pousser de la nourriture alors que le sagou et d'autres plantes alimentaires y sont disponibles attendant qu'on les ramasse et qu'on les protège pour nos enfants et leurs enfants. Pourquoi perdrai-je mon temps à élever des animaux quand ils sont disponibles en abondance dans la jungle et peuvent être chassés ? Et pourquoi gaspiller mon temps à planter des cultures de rente alors que la jungle produit autant de rotin que je veux en couper ?»* Tels sont les mots d'un vieux Penan cités par LANGUB 1990.

Un autre document émane d'une assemblée ayant réuni en Malaisie des personnes originaires de diverses régions forestières du monde (sans être à proprement parler des «représentants mandatés»), il s'agit de la *Charte des peuples indigènes des forêts tropicales* (Penang, Malaisie, 15 février 1992). Ce document est lui aussi très significatif. Il comporte entre autres points, les prises de position suivantes :

- Les peuples indigènes des forêts tropicales assimilent la destruction de leur milieu avec la destruction de leur société; à cet égard, ils demandent que la destruction de la forêt soit considérée comme un crime contre l'humanité.

Ils demandent :

- le droit de poursuite de leur genre de vie, qu'ils considèrent comme une connection vitale entre l'homme et la nature;
- la délimitation de surfaces de terres suffisantes;
- le respect des limites des terres allouées;
- le maintien impératif d'une tenure collective des terres;
- l'application des lois écrites.

De tels textes montrent la *lucidité* des populations traditionnelles, et leur *souhait de participer pleinement à la mise en place des projets qui conditionnent leur futur et celui de leurs enfants.*

## **6) LE RÔLE DES INSTANCES INTERNATIONALES**

Le sort des populations indigènes commence à préoccuper les instances internationales, et leur existence est désormais mentionnée dans divers textes. Pourtant, il importe maintenant de ne pas en rester au niveau des principes, et que ces mentions ne soient pas seulement des alibis.

L'ITTO / OIBT (organisation internationale des bois tropicaux), dans ses *critères de mesure de l'aménagement durable des forêts tropicales*, mentionne les communautés locales : elle préconise la consultation des communautés locales (p. 5, 7), et demande dans la planification, *in fine*, des «dispositions visant à tenir compte dans l'aménagement des utilisations traditionnelles de la forêt» (p.7) [OIBT, Politique forestière n° 3, 1992].

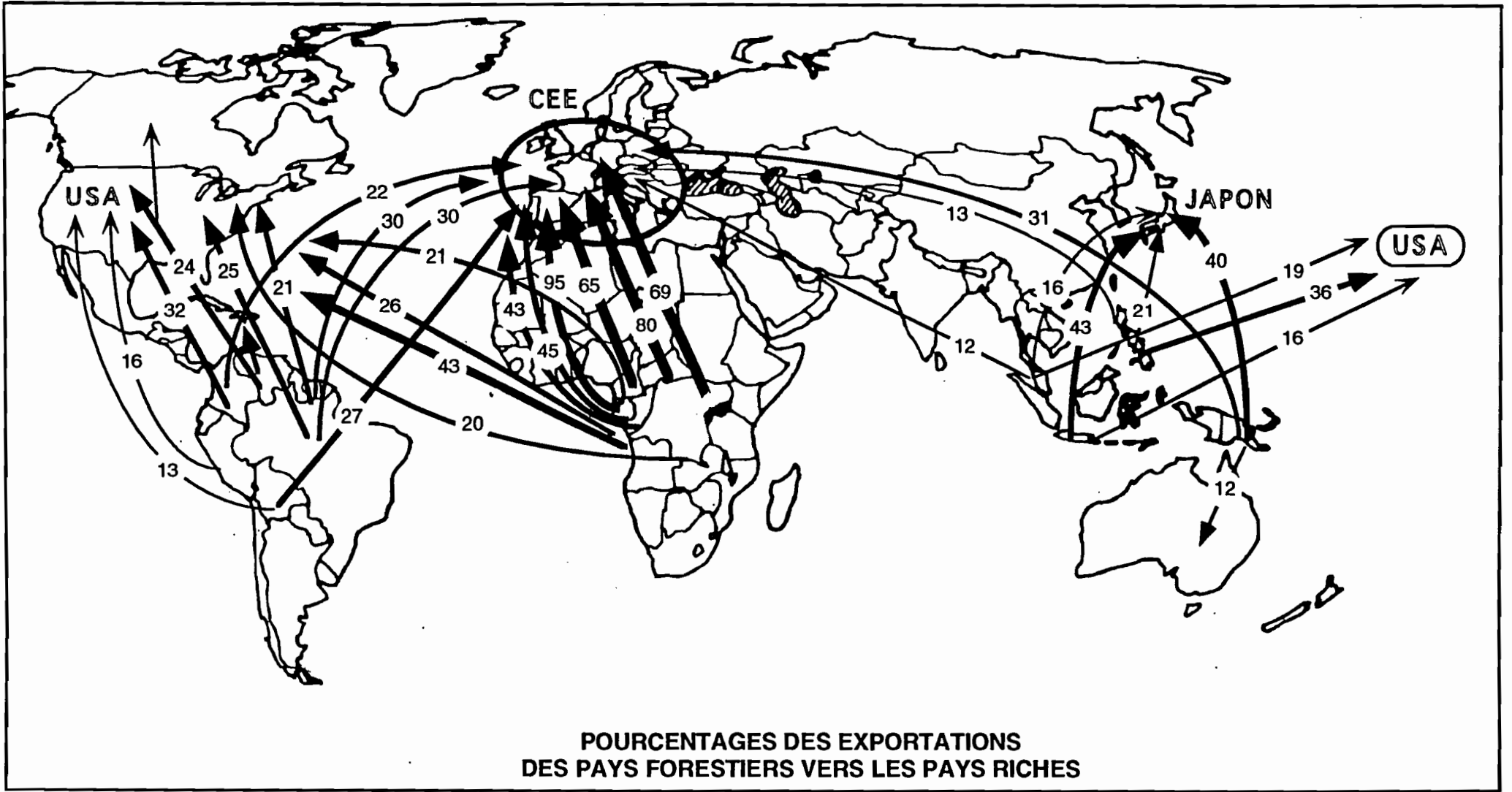
Dans la *Déclaration sur les forêts*, signée à la Conférence de Rio (CNUED) en 1992, les gouvernements locaux sont appelés à faire participer les «populations autochtones» à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques forestières nationales [§ 2d], à reconnaître et protéger, dans les politiques forestières nationales, l'identité, la culture et les droits des populations autochtones, qui devraient aussi être économiquement intéressées [§ 5a] ; enfin l'attention est attirée sur «les capacités autochtones et les connaissances locales», qui devraient être «reconnues, respectées, enregistrées, perfectionnées et le cas échéant utilisées» [§ 12d]. Toutefois ces mentions sont, à notre avis, quelque peu tempérées par les paragraphes soulignant que «les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement...» (§ 1a, et aussi 2a).

Les instances internationales, et *en tout premier lieu la Communauté Européenne*, ont un rôle à jouer, une *responsabilité* à tenir : elles doivent guider les pays en développement exploitant les forêts équatoriales, dans leur recherche de politiques d'aménagement durable. Mais cela signifie aussi qu'elles doivent s'en donner les moyens (économiques, diplomatiques, financiers), à la limite du droit d'ingérence internationale.

*Une instance internationale comme la CEE doit se trouver les moyens de faire appliquer ses recommandations.*

Parmi ces actions :

- La CEE peut (doit) lier son aide, et orienter les marchés de ses pays membres, à l'application par les pays fournisseurs ou demandeurs des législations en vigueur à la fois concernant les droits des populations et même l'exploitation forestière et la conservation de la nature.
- Elle peut (doit) orienter les marchés vers des ressources issues d'activités ménageant la durabilité.
- Elle peut (doit) favoriser les marchés et surtout maintenir les cours des produits issus de collecte par les indigènes.
- Elle doit surtout cesser de financer des projets clairement destructeurs de l'environnement ou non respectueux des populations qui y vivent.



55

## CONCLUSION

Les populations indigènes des forêts denses humides sont, pour l'immense majorité, des essarteurs, pratiquant l'agriculture itinérante sur brûlis. Elles sont nombreuses, et ne forment pas des «minorités» : elles constituent l'essentiel des forces rurales des forêts, elles y vivent depuis longtemps et n'y sont pas destructrices.

L'avenir des populations indigènes est très directement lié à l'avenir des forêts :

**C'est une gestion durable des forêts équatoriales qui assurera aussi un futur aux populations indigènes**

Les populations forestières ont très tôt participé à l'exploitation des ressources forestières pour des régions extérieures, soit par des réseaux locaux de commerce, soit pour des réseaux internationaux. Il n'y a donc aucune raison pour actuellement les laisser en dehors des décisions et des activités concernant les forêts - elles peuvent être beaucoup plus que des sources de manœuvres. A fortiori si l'on cherche à mettre en place des techniques de développement durable :

*Faire participer les paysans et les écouter c'est profiter de savoirs ancestraux qui manquent cruellement aux Occidentaux, c'est aussi profiter de l'enthousiasme de populations qui se sentent concernées par leur futur.*

**Ce sont les populations indigènes qui garantissent le mieux le futur des forêts équatoriales**

- Les essarteurs, comme les chasseurs-cueilleurs nomades, font partie intégrante de l'écosystème forestier, qu'ils ont d'ailleurs contribué à façonner (phytogéographiquement et écologiquement parlant) au cours des derniers millénaires ;
- De ce fait, il est écologiquement incorrect d'imaginer une «forêt équatoriale vierge», qui serait à protéger contre un homme nécessairement destructeur ;
- Ces peuples représentent *des styles de vie*, d'économies qui sont *compatibles avec le maintien de la biodiversité*, avec le maintien d'une couverture arborée complexe, une conservation et une permanence de l'écosystème, grâce à une *utilisation rationnelle et diversifiée* des ressources naturelles ;

• Ces groupes humains, grâce à leur mode économique, maintiennent une faible densité de populations : dans un contexte de pays à démographie galopante, ces groupes au taux de natalité faible (souvent volontairement) doivent être protégés contre l'envahissement des peuples expansionnistes, et favorisés. C'est tout à la fois un exemple pour l'humanité, et un droit élémentaire de l'homme : *il faut préserver aux peuples qui le pratiquent le droit de maintenir une faible densité de population ;*

• Les luttes actuelles que mènent certains groupes forestiers de par le monde ne visent pas à préserver un genre de vie unique, mais à garantir à leurs générations futures un espace minimal et des valeurs culturelles dans lesquels ils se reconnaissent ; *il s'agit aussi de gagner le droit à décider soi-même des choix à opérer pour le futur.*



(d'après World Rainforest Movement)

## IV - RECOMMANDATIONS

En ce qui concerne les populations indigènes qui vivent d'une manière ancestrale des ressources naturelles de la forêt équatoriale, on posera trois préliminaires :

**1) Quel développement ?** Il faut s'interroger sur le concept de développement : quel développement, pour qui ? Qui est développé et qui est sous-développé, et selon quels critères ? Quant aux «projets de développement», s'agit-il de projets pour l'enrichissement de l'État, pour une catégorie sociale élevée dans l'État, ou pour des États étrangers, ou pour le bien des populations locales ? Le concept d'*amélioration des conditions de vie* paraît meilleur (mais il n'est pas exempt d'ambiguïté et de danger).

**2) Une démarche, une éthique, plutôt que des recettes.** Chaque cas est particulier, les projets universels trop généraux n'ont pas d'efficacité. Il faut définir des échelles locales et travailler à des programmes adaptés à ces échelles.

**3) Il y a une grande nécessité d'études.** Toute intervention sur les populations indigènes est délicate et peut s'avérer désastreuse, humainement et écologiquement. On en est plus, actuellement, à un *stade de conception et d'acquisition des connaissances*, qu'à un stade d'application des résultats. Plus de recherches sont nécessaires pour définir des procédures légales, pour connaître ces populations et leur écologie et pour en tirer des solutions économiques et écologiques nouvelles.

Néanmoins, cet état ne doit pas nous faire oublier que nous sommes face à une urgence tant la situation des populations indigènes est devenue précaire.

### A - PROGRAMMES AYANT DÉJÀ MONTRÉ LEUR INEFFICACITÉ

- Déplacer les populations ;
- Concentrer les populations en gros villages ;
- Obliger les populations à devenir strictement agriculteurs permanents et les sédentariser;
- Les amener à participer à plus de 30% de leurs activités à l'économie de marché ;
- Allouer aux populations des espaces insuffisants ou ne pas leur en garantir du tout ;
- Développer des systèmes éducatifs qui les détournent de leurs savoirs sur l'environnement ;

- Subordonner leurs activités aux politiques de protection de l'environnement ou au tourisme ;

[c'est-à-dire les mettre dans des réserves, ou bien les ranger dans les attractions touristiques]

- Les placer sous la dépendance univoque de pouvoirs politiques extérieurs (même s'ils sont démocratiques) ;

- Faire des projets globalisateurs à trop grande échelle.

## **B - RECHERCHES NÉCESSAIRES**

**D'immenses zones d'ombre demeurent :**

*Les données de base sur l'écologie, l'économie, l'alimentation et les conditions démographiques et sanitaires de la majorité des populations indigènes forestières manquent totalement.*

- Les études de cas sont encore trop peu nombreuses pour pouvoir fournir des conclusions fermes et définitives ;

- Il n'existe pas de documentation permettant de comparer l'adaptation des populations aux milieux forestiers tropicaux, en particulier pour dégager des tendances évolutives de changement.

Toutes les recherches doivent être menées d'une manière pluridisciplinaire.

[en dépit des recommandations constantes, celles-ci restent peu développées]

*Il faut programmer d'urgence :*

- des études *de longue durée* écologiques, économiques et des études portant sur l'anthropologie alimentaire des groupes traditionnels

ces études doivent être à la fois qualitatives et quantitatives, elles sont nécessaires pour comprendre le degré de dépendance vis à vis du milieu forestier et pour définir l'adaptabilité des communautés humaines

- des études détaillées, techniques et écologiques, des groupes en voie de changement

[pouvant servir d'exemple]

- des études ethnoscientifiques des savoirs traditionnels, des inventaires des ressources utilisées

de telles recherches sur les savoirs concernant la flore et la faune devraient être menées d'une manière contractuelle avec les intéressés, afin de les protéger en cas d'usage industriel ultérieur

- des études systématiques des procédés traditionnels de culture arborée et d'agroforesterie et d'enrichissement des jachères

en vue de l'amélioration des systèmes de culture et du transfert de ces techniques dans d'autres régions

## *Interactions homme-forêt*

- des études écologiques sur la dynamique de la régénération forestière après culture, et sur la dynamique des populations sauvages utilisées par l'homme, animales et végétales
- des études sur les systèmes traditionnels de partage, d'entraide et les mécanismes sociaux de réduction des risques
- des études économiques sur les réseaux locaux de commerce et d'échange
  - à l'intérieur des communautés
  - en direction des zones urbaines.

Il serait souhaitable d'organiser un *réseau international de localités d'enquêtes* : un choix de sites dispersés sur les divers continents possédant des populations forestières traditionnelles, où l'on mènerait des recherches pluridisciplinaires coordonnées, **avec des protocoles similaires**, sur *l'écologie des activités traditionnelles forestières et leur impact sur l'écosystème*.

Le choix des sites devrait être programmé par une ou plusieurs équipes pluridisciplinaires ; les recherches devraient y être menées à *long terme*, en impliquant des chercheurs issus des organismes nationaux (universités, musées nationaux et services forestiers et agricoles). Ces sites auraient à la fois une fonction de recherche et de formation à la recherche pour les partenaires, et d'expérimentation de techniques agro-écologiques alternatives.

## C - DÉFINIR DES POLITIQUES

### 1) UNE POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Ayant reconnu que *les populations indigènes* :

- font partie intégrante de l'histoire écologique des forêts,
- sont détentrices d'un savoir immense sur l'écologie et les ressources forestières,

il faut :

- favoriser la participation des populations à la définition des politiques de protection de l'environnement ;
- étudier des métiers et des emplois qui utilisent et valorisent les capacités techniques et les savoirs des populations indigènes dans les programmes concernant l'environnement

parcs et réserves en premier lieu, mais aussi tous travaux d'inventaire des ressources et tous programmes basés sur les ressources non ligneuses

- empêcher l'entrée des populations allogènes dans les réserves nationales ou les territoires indigènes ;
- étudier une meilleure organisation des zones-tampons ou bien des activités humaines licites et compatibles avec le maintien de la bio-diversité dans les aires protégées (parcs et réserves naturelles).

Pour protéger l'environnement en dehors des réserves naturelles, il faut :



- limiter, voire démanteler, les réseaux de chasse et pêche professionnelles,  
Au cas par cas, on cherchera à réduire l'usage des armes à feu (Afrique en particulier), dans tous les cas il faut limiter l'intensité des chasses quelles que soient les armes employées.
- limiter l'immigration des zones à faible densité de population par les habitants des régions à forte densité.  
Il serait douteux qu'une telle nécessité puisse se réaliser sans le développement d'une politique souple de *contrôle des naissances* (et non pas de stérilisation, comme font mine de l'entendre ses détracteurs !).

## 2) UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

### 1) Equilibres régionaux

- repenser les équilibres régionaux  
«faire participer les populations indigènes à l'effort de construction nationale» ne veut pas dire les lancer dans le commerce de rente.
- prendre en compte les réseaux commerciaux locaux.

### 2) Repenser l'approvisionnement des villes

- favoriser l'élevage intensif (petit et grand) pour ravitailler les villes, dans les milieux adéquats;  
Améliorer, dans le cadre de projet de développement, l'infrastructure pastorale de populations spécialisées dans l'élevage ; favoriser la consommation du bétail en provoquant une diminution du prix d'achat de telle sorte qu'il soit inférieur au prix du gibier sur les marchés urbains.
- promouvoir les plantations, à la périphérie des villes, pour l'approvisionnement en bois de feu et charbon de bois
- développer l'agriculture vivrière et améliorer la distribution locale vers les villes  
Compte tenu de la chute des cours des cultures de rente, il est vital et urgent pour les populations de diversifier el'agriculture vivrière afin de remplacer progressivement ces cultures de rente.

### 3) Une économie de la nature

- valoriser les systèmes agricoles, agroforestiers, incluant un enrichissement du milieu naturel  
y compris auprès des populations pionnières qui doivent être éduquées à l'agriculture itinérante
- conserver (après inventaire systématique) les variétés traditionnelles des plantes cultivées  
[ressources génétiques]
- expérimenter la culture de plantes de cueillette intensive, par exemple les rotins
- expérimenter la gestion, l'élevage ou le semi-élevage d'animaux sauvages

## *Interactions homme-forêt*

- former des techniciens et agents instructeurs locaux pour le développement de l'agroforesterie
- favoriser les relations entre pays en développement («sud-sud») pour le transfert et l'apprentissage des techniques agroforestières  
[par exemple entre des paysans de Java et ceux d'Afrique équatoriale].

### **3) UNE POLITIQUE JURIDIQUE**

**Faire appliquer les lois déjà existantes, concernant les personnes et les terres.**

*Etudier des législations prenant en compte «les droits des minorités» :*

- appliquer le droit à la citoyenneté, sans clauses subsidiaires limitatives
- reconnaître la propriété collective
- fournir un statut légal («association», «groupe», «commune» etc.) aux communautés autochtones non enregistrées, avec leurs propres chefs
- étendre la reconnaissance des tenures foncières traditionnelles aux espaces forestiers utilisés pour la collecte, aux peuplements d'arbres entretenus mais non plantés, aux espaces de parcours de chasse et de pêche - c'est-à-dire reconnaître comme terres coutumières des terres non transformées par l'agriculture

en effet, la reconnaissance des seules terres défrichées encourage la déforestation.

- étudier des réglementations de la chasse et de la pêche qui distinguent clairement chasse et pêche de subsistance et activités commerciales, *ne confondant pas chasse de subsistance et braconnage*, et distinguant les techniques traditionnelles des techniques modernes

il importe de plus d'être particulièrement vigilant dans le choix des espèces animales soumises à protection, et en premier lieu de *ne pas supprimer systématiquement les catégories «nuisibles»* dans les législations forestières : la destruction des cultures vivrières par certains mammifères de grande taille conduira inévitablement à des pratiques de chasse pour s'en prémunir.

- appliquer la répression du braconnage à tous (autochtones comme non-autochtones) et contrôler sévèrement les filières de commercialisation  
autrement dit, contrôler les intermédiaires et les chasseurs-braconniers professionnels, pénaliser les localités où l'on *vend* de la viande sauvage (marchés des grandes villes ou des sites forestiers et miniers, restaurants...) et non pas les communautés autochtones où on «l'auto-consomme».
- étudier des contrats autorisant la chasse de subsistance, la collecte et l'agriculture de subsistance dans les aires protégées et les réserves - permettant aux populations indigènes de continuer à y vivre à ces conditions
- étudier des droits de propriété intellectuelle sur les ressources forestières
- étudier des procédures de dédommagement portées sur les permis et contrats d'exploitation (forestière, minière...)

- étudier des législations décourageant les populations autochtones de vendre leurs terres à des étrangers à la région  
de façon à enrayer les migrations allogènes et l'extension de l'agriculture industrielle et vivrière, destructrice de l'écosystème forestier.

#### **4) UNE POLITIQUE SOCIALE**

- étudier des alphabétisations intelligentes, des enseignements adaptés (prenant en compte la mobilité saisonnière, les savoirs forestiers des parents...)
- favoriser par l'éducation la prise de conscience des populations en ce qui concerne les choix et leurs conséquences, afin qu'elles soient à même de prendre en main leur devenir
- favoriser et développer systématiquement les projets de développement auto-gérés
- étudier des mesures incitatives en direction des sociétés d'exploitation, les encourageant à impliquer les populations indigènes
- impliquer les résidents dans le développement des zones, ce qui doit être porté dans les permis de concession
- porter sur les permis d'exploitation que les résidents doivent recevoir des dividendes.

## **D - ORGANISATION DES PROJETS**

### **1) AU NIVEAU DES PLANIFICATEURS**

#### **Evaluation des projets soumis à financement**

- Préparer et appliquer une *grille d'évaluation* qui prenne en compte les populations indigènes, les préjudices que le projet leur porte ainsi qu'à leur environnement, leur participation au projet, les bénéfices qu'elles en retireront (directement).

De tels documents sont maintenant en vigueur dans des instances internationales telles que la Banque mondiale.

Parmi les critères fondamentaux à prendre en compte, les projets de développement devront être cohérents avec les savoirs-faire et être respectueux des coutumes de la population concernée.

Si le projet implique un changement économique et culturel radical de la part du groupe concerné, on devra être particulièrement vigilant sur l'origine de sa conception.

#### **Préparation d'un projet**

- Il est indispensable que les planificateurs soient, sinon formés, au moins sensibilisés et informés en ethnologie sur les populations traditionnelles.

## *Interactions homme-forêt*

- Les projets d'auto-développement doivent être, à la base, souhaités par les communautés indigènes elles-mêmes : laisser parler les indigènes, ils doivent être maîtres de leur propre développement et de leur devenir.
- Il faut concevoir *des projets de développement graduels*, s'étalant sur la *longue période de temps* nécessaire pour que les communautés changent sans traumatisme et avec profit, en assimilant pleinement les nouvelles techniques et le nouveau contexte économique et social.
- L'analyse des données existant sur la population et la région concernée devra être préliminaire à tout engagement.
- Par l'analyse de la documentation, définir des échelles régionales pertinentes, des unités d'analyse, où la même problématique pourra être appliquée (aires géographiques).
- Préparer une grille pour déterminer le degré de dépendance au milieu forestier des populations impliquées dans un projet, qui sera appliquée sur le terrain.

## **2) AU NIVEAU DES DÉVELOPPEURS**

### *[application du projet]*

- Identifier soigneusement partenaires et intervenants :

- \* Organisations indigènes
- \* Chefs coutumiers
- \* Hommes et partis politiques
- \* Structures de tutelles (agriculture, services ayant en charge plus particulièrement les populations indigènes, éducation, environnement)
- \* Indigénistes, anthropologues, naturalistes
- \* Organisations Non Gouvernementales

Il convient d'être particulièrement vigilant sur *la représentativité réelle* de ceux des indigènes qui se présentent comme porte-parole de leur groupe. Ce peuvent être des individus acculturés depuis longtemps, écartés de leur communauté d'origine depuis des années et n'en connaissant plus les réalités du moment. Ce peuvent aussi des «élus» certes, mais téléguidés de l'extérieur.

Enfin, on ne perdra pas de vue que les ONG peuvent s'avérer des intermédiaires dispendieux, pas nécessairement indispensables.

- Prendre un contact préliminaire avec les populations et les consulter au sujet du programme de développement en cours de préparation : prendre le temps de leur parler et des les écouter ; les locaux doivent être maîtres de leur développement ; il faut responsabiliser les membres des populations indigènes lors de la conception des programmes.
  - Organiser les campagnes de sensibilisation en s'appuyant sur les membres des populations indigènes déjà conscients des conséquences de l'appauvrissement du milieu ;
  - Débattre de ces questions *dans la langue maternelle* des populations concernées (et non en français, anglais ou toute autre grande langue véhiculaire) ;
  - Organiser ses «consultations populaires» de façon répétée afin de limiter l'influence et la présence des autorités locales, pour dépasser un discours stéréotypé.

- Impliquer des ethnologues nationaux et occidentaux sensibilisés à l'écologie des milieux forestiers dans les études préliminaires aux projets de développement - sur le terrain.
- Appliquer sur le terrain la grille prenant en compte les informations suivantes :

FICHE ETHNIQUE PRELIMINAIRE

- Noms, localisation, dénombrement et densité des ethnies ou des groupes ethniques concernés; groupes apparentés culturellement et/ou insérés dans le même complexe régional;
- Langue(s) et possibilités d'apprentissage de la langue (syllabaires, dictionnaires, cours);
- Type d'habitat , taille des communautés et composition des unités résidentielles; mobilité saisonnière
- Droit foncier et conception de l'espace;
- Pouvoir politique traditionnel et mode de représentativité;
- Type d'économie et d'exploitation du milieu : activités agricoles (surface des champs, rotation et durée des jachères); activités de chasse, de collecte et de pêche (produits, distances parcourues, saisonnalité des produits); activités extractivistes, etc.
- Alimentation
- Problèmes auxquels la société est confrontée.

- En ce qui concerne le choix des intervenants (agent agricole, infirmier, etc.) tenir compte de la division traditionnelle des tâches dans la société cible : engager des agents agricoles féminins pour encadrer les travaux agricoles, les cultures étant partout, en milieu forestier, du ressort des femmes.
- Dans la mesure du possible, l'exécution du projet devra se faire sous la responsabilité des organisations indigènes et des chefs coutumiers, en tous cas avec leur concours.

**3) EVALUATION DU PROJET**  
*[en cours de réalisation]*

• L'exécution d'un projet devra être soumise à *évaluation et auto-évaluation périodique*.

- Il est recommandable de créer des équipes mixtes (nationales et occidentales) pour réaliser l'évaluation des projets, dans lesquelles les participants et consultants ayant une connaissance approfondie (et récente) de la région seront majoritaires face aux experts généralistes, dans lesquelles aussi seront présents les représentants de la communauté-cible.

\*\*\*

\*

**BIBLIOGRAPHIE**

- ALBERT, B., ed., 1990, Indiens et développement en Amazonie, *Ethnies*, 11-12, Survival International-France, Paris.
- ALFREDSSON, G., 1989, The United Nations and the Rights of Indigenous Peoples, International discussion of the concerns of Indigenous Peoples, *Current Anthropology*, vol. 30, n° 2 : 255-259.
- ALLAN W., 1949.- *The African husbandman*. Oliver & Boyd, Edinburgh, 505 p.
- Anonyme, 1971, *La situación del indigena en America del Sur*, Tierra Nueva ed, Montevideo.
- Anonyme, 1983, *Human Ecology*, special issue, vol. 11, n° 1, New York.
- Anonyme, 1986, Frontières : mythes et pratiques (Brésil, Nicaragua, Malaisie), *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 22, n°3-4, Paris.
- Anonyme, 1987, *Povos Indígenas no Brasil*, 8, Sudeste do Pará (Tocantins), CEDI, São Paulo.
- Anonyme, 1987, Povos indígenas no Brasil -85/86, *Aconteceu*, especial 17, CEDI, São Paulo.
- Anonyme, 1987, *Terras Indígenas no Brasil*, CEDI, São Paulo.
- Anonyme, 1988, *Características etnográficas de la población indígena venezolana*, Dirección de Asuntos Indígenas, Caracas.
- Anonyme, 1988, *Empresas de mineração e terras indígenas na Amazônia*, CEDI/CONAGE, São Paulo.
- Anonyme, 1990, Convention concerning Indigenous and Tribal Peoples in independent countries, *IWGIA*, yearbook 1989 :161-171.
- Anonyme, 1990, Mégaprojets et Amérindiens en Amazonie Brésilienne, *Recherches Amérindiennes au Québec*, vol. XX, n° 2.
- Anonyme, 1991, Povos Indígenas no Brasil -87/88/89/90, *Aconteceu*, especial 18, CEDI, São Paulo.
- Anonyme, 1992, La déclaration sur les forêts de la Conférence de Rio, *Bois et forêts des Tropiques*, n° 234.
- Anonyme, 1992, *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 7, La Documentation Française.
- Anonyme, 1992, Protected areas of the World, a review of national systems. vol. 4 : Nearctic and Neotropical, *IUCN*, Gland, Switzerland and Cambridge, UK.
- ARAGÓN L.E. & IMBIRIBA M. O., eds., 1989, Populações humanas e desenvolvimento amazônico, série *Cooperação Amazônica*, 3, CELA, Belém.
- ARVELO-JIMÉNEZ, N. & PEROZO, A., 1983, Programas de desarrollo entre poblaciones indígenas de Venezuela : antecedentes, consecuencias y una critica, *Amér. Ind.*, 3/XLIII : 501-536.
- BAHUCHET, S., 1985.- *Les Pygmées Aka et la forêt centrafricaine, ethnologie écologique*. SELAF (Paris), 638 p.
- BAHUCHET, S., 1991.- Les Pygmées d'aujourd'hui en Afrique centrale. *Journal des Africanistes* (Paris), Tome 61, fasc. 1, pp. 5-35.
- BARRAU J., 1958.- *Subsistence agriculture in Melanesia*. B.P.Bishop Museum Bulletin n° 219 (Honolulu), 112 p
- BARRAU J., 1979.- Civilisations et sociétés. In : *Écosystèmes forestiers tropicaux*, UNESCO, Paris, pp. 472-489
- BECKERMAN, S., 1987, Swidden in Amazonia and the Amazon Rim, in *Comparative farming systems*, Turner, B.L. & Brush S.B. eds., the Guilford Press, New York.
- BOUQUIAUX L. et J.M.C.T. THOMAS éd., 1987, *Enquête et description des langues à tradition orale*. Tome 1, L'enquête de terrain et l'analyse grammaticale, 258 p. Tome 3, Approche thématique (questionnaire technique et Guides thématiques), 950 p., Paris, SELAF.

- BROOKFIELD H.C. & D. HART, 1971.- *Melanesia, a geographical interpretation of an island world*. Methuen & Co (London), 464 p.
- BROSIUS, J P., 1991.- Foraging in tropical rain forest : the case of the Penan of Sarawak. *Human Ecology* 19-2, 123-150
- BROSIUS, J P., 1992.- Contrasting subsistence ecologies of eastern and western Penan foragers (Sarawak). In : HLADIK et al., eds., *Food and nutrition in the tropical forest*, UNESCO.
- BRUNEL S. éd., 1991, *Sahel, Nordeste, Amazonie : Politiques d'aménagements en milieux fragiles*, Paris, UNESCO-L'Harmattan, 233 p.
- BRUSH S. B., 1975.- The concept of carrying capacity for systems of shifting cultivation. *American Anthropologist*, n° 77
- BULMER R., - 1972.- Victims of the progress : the plight of ethnic minorities in undeveloped areas. In : Ward M.N. ed, *Change and development in rural Melanesia*, pp.119-129
- BURGER J., 1987 (1977).- *Report from the frontier : the state of the world's indigeneous people*. Cultural survival/Zed Books Ltd (London/Cambridge Mas.), 320 p.
- CALDECOTT J., 1988.- *Hunting and wildlife management in Sarawak*. IUCN (Gland), xx + 150 p.
- CARNEIRO DA CUNHA, M., 1989, A noção de direito costumeiro e os direitos indígenas na nova constituição do Brasil, *Amér. Ind.*, 2/XVIX : 263-273, Mexico.
- CHIN S. C., 1985.- Agriculture and resource utilization in a lowland rainforest Kenyah community. *Sarawak Museum Journal* 35 (56), Special monograph n° 4, Sarawak Museum. 322 p
- COLLINS, M. ed., 1992, *Les forêts tropicales*, IUCN- SOLAR, Paris.
- COLLINS N.M., SAYER J.A., T.C. WHITMORE , eds., 1991.- *The conservation atlas of tropical forests : Asia and the Pacific*. UICN, Gland, 256 p.
- CONKLIN H., 1957.- *Hanunóo agriculture; a report on an integral system of shifting cultivation in the Philippines*. FAO (Rome), 209 p.
- CONKLIN, H., 1959.- Population-land balance under systems of tropical forest agriculture. *Proceedings 9th Pacific Science Congress*, Bangkok.
- COPPENS, W., ed., 1983, Los aborígenes de Venezuela, *Monografía* n° 29, Fundación La Salle de Ciencias Naturales, Caracas.
- COPPENS, W., ed. 1988, Los Aborígenes de Venezuela, *Monografía*, n° 35, vol. III (2), Fundación La Salle, Caracas .
- CROCOMBE R.G., 1974.- An approach to the analysis of land-tenure systems. In Lundsgaarde ed., *Land tenure in Oceania*, University of Hawai Press, 1-17.
- DENEVAN, W. M. & PADOCH, C. eds., 1987, Swidden-Fallow agroforestry in the Peruvian Amazon, *Advances in Economic Botany*, vol. 5.
- DENEVAN, W. M. ed., 1976, *The native population of the Americas in 1492*, The University of Wisconsin Press.
- DENSLOW J.S. & C. PADOCH, eds, 1988.- *People of the tropical rain forest*. University of California Press / Berkeley, Smithsonian Institution / Washington, 232 p.
- DRACHOUSSOFF V., ed., 1992.- *Le développement rural en Afrique centrale 1908-1962, synthèse et réflexions*. Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2 vol.
- DUFOUR, D. L., 1990, Use of Tropical Rainforests by Native Amazonians, *Bioscience*, vol. 40, n° 9 :652-659.
- DUNN, F., 1975.- *Rain-Forest Collectors and traders : A Study of Resource Utilization in Modern and Ancient Malaya*. Monograph 5, Malaysian Branch, Royal Asiatic Society, Kuala Lumpur.

## *Interactions homme-forêt*

- ELLEN R.F., 1978.- *Nuauulu settlement and ecology, an approach to the environmental relations of an Eastern Indonesian community*. Koninklijk Instituut van het Taal-, Land- en Volkenkunde n° 83, The Hague, 266 p.
- ENDICOTT, K., 1984.- The economy of the Batek of Malaysia: Annual and historical perspectives. *Research in Economic Anthropology* 6: 29-52.
- GARINE I. de & G.A. HARRISON (eds), 1988.- *Coping with uncertainty in food supply*, Oxford University Press (Oxford)
- GOODLAND, R., 1982, Tribal Peoples and Economic development : Human ecologic considerations, *World Bank*.
- GRAGSON, T.L., 1992, Fishing the waters of Amazonia : native subsistence economies in a tropical rain forest, *American Anthropologist*, 94 : 428-440.
- GRENAND P., 1980.- *Introduction à l'étude de l'univers wayampi (Guyane)*. SELAF, Paris.
- GRENAND P., 1992.- The use and cultural significance of the secondary forest among the Wayampi Indians. In : PLOTKIN & FAMOLARE eds, *Sustainable harvest and marketing of rain forest products*, Island Press, Washington, pp. 27-40
- GRENAND, P. & GRENAND, F., 1990, Les Amérindiens, des peuples pour la Guyane de demain, coll. *L'homme et la nature en Guyane*, ORSTOM, Cayenne.
- GRIFFIN, P. B., 1991.- Philippine Agta forager-serfs : commodities and exploitation. In : PETERSON N. & T. MATSUYAMA eds, *Cash, commoditisation and changing foragers*, *Senri Ethnological studies* n° 30, pp. 199-222
- GRIMES, B. F. ed., 1992.- *Ethnologue, languages of the world*, 12e édition, SIL, Dallas, 938 p.
- GUILLE-ESCURÉ G., *Les sociétés et leur nature*, Paris, Armand Colin (Anthropologie au présent), 183 p.
- HAUDRICOURT, A.G. & L. HÉDIN, 1987, *L'homme et les plantes cultivées*, Paris, Ed. A.M. Métailié (Traversées), 181 p.
- HLADIK (C.M.), S. BAHUCHET & I. de GARINE, eds., 1989.- *Se nourrir en forêt équatoriale : anthropologie alimentaire des populations des régions forestières humides d'Afrique*. UNESCO-MAB (Paris), 110 p.
- HLADIK C.M. et al., eds, 1992.- *Food and nutrition in the tropical forest : biocultural interactions*. Unesco-Pergamon Press
- HOPPER, J.H., éd., 1967, *Indians of Brazil in the twentieth century*, Washington.
- JURION F. & HENRY J., 1967.- *De l'agriculture itinérante à l'agriculture intensifiée*. Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo, Bruxelles, hors série, 498 p.
- LANGUB J., 1990.- Hunting and gathering : a view from within. *First Extraordinary session of the Borneo Research Council*, Kuching.
- LEROI-GOURHAN A., 1971, *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel (Sciences d'aujourd'hui 1), 348 p.
- LEROI-GOURHAN A., 1973, *Milieu et techniques*, Paris, Albin Michel (Sciences d'aujourd'hui 2), 475 p.
- LESCURE, J. P., ed., 1987, *Connaissance du milieu Amazonien*, coll. *Colloques et séminaires*, ORSTOM, Paris.
- MARY F. & G. MICHON, 1987.- When agroforests drive back natural forests : a socio-economic analysis of a rice-agroforest system in Sumatra. *Agroforestry Systems*, 5 : 27-55
- MEGGERS, B. J., 1971, *Amazonia, Man and Culture in a Counterfeit Paradise*, A.H.M. Publishing Corporation, Arlinton Heights, Illinois.
- MICHON G., 1985.- *De l'homme de la forêt au paysan de l'arbre : agroforesteries indonésiennes*. Thèse de doctorat, USTL Montpellier.



- MICHON G. & J.M. BOMPART, 1987.- Agroforesteries indonésiennes : contributions paysannes à la conservation des forêts naturelles et de leurs ressources. *Terre et Vie* 42/1, pp. 3-37
- NETTING R. McC., 1974.- Agrarian ecology. *Annual review of Anthropology* 3, pp. 21-56
- NORONHA R. & F.J. LETHEM, 1983.- *Les régimes fonciers traditionnels et les systèmes d'utilisation des sols dans la conception des projets agricoles*. World Bank, Washington, 44 p.
- OLOFSON H., 1983.- Indigenous agroforestry systems. *Philippine Quarterly of Culture and Society*, 11, pp. 149-174
- OLOFSON H. éd., 1981, *Adaptive strategies and change in Philippine swidden-based societies*, Forest Research Institute College, Laguna (Phillipines), 181 p.
- PADOCH C., - 1988.- Agriculture in interior Borneo; shifting cultivation and alternatives. *Expedition*, Univ. Pennsylvania Museum, 30 (1), pp. 18-28
- PARKER, E.P., ed., 1985, *The Amazon Caboclo : historical and contemporary perspectives*, *Studies in Third World Societies*, 32.
- PLOTKIN, M. & FAMOLARE L., eds., 1992, *Sustainable harvest and marketing of rain forest products*, Island Press, Washington DC.
- POSEY, D. A. *et al.*, 1984, Ethnoecology as applied anthropology in amazonian development, *Human Organization*, vol. 43, n° 2.
- POSEY, D.A. & BALÉE, W., eds, 1989, Amazonia : indigenous and folk strategies, *Advances in Economic Botany*, vol 7.
- RAMBO A. T., 1980.- Fire and the energy efficiency of swidden agriculture. *Asian Perspectives* 23 (2), pp. 309-316
- RAMBO A.T. & K. GILLOGLY, eds, 1991.- *Profils in cultural Evolution*. Ann Arbor, Michigan, 328 p.
- RAMBO A.T. & P.E. SAJISE, eds, 1984.- *An introduction to human ecology research on agricultural systems in Southeast Asia*. University of the Philippines, Laguna, 328 p.
- REDFORD, K.H. & PADOCH, C. eds., 1992, *Conservation of neotropical forests : working from traditional resource use*, Colombia University press, New York.
- RIBEIRO, D., 1979, *Frontières indigènes de la civilisation*, coll. 10 x 18, série 7, Union Générale d'Éditions.
- RIBERA, C. N., 1992, *Reconocimiento, demarcación y control de Territorios Indígenas : situación y experiencias en Bolivia*, CIDDEBENI.
- ROBINSON, J.G. & REDFORD, K. H., eds. 1991, *Neotropical wildlife use and conservation*, The University of Chicago Press.
- ROUSSEAU, J., - 1989.- *Central Borneo : ethnic identity and social life in a stratified society*. Oxford Univ. Press
- SÁNCHEZ, E., ROLDÁN, R. & SÁNCHEZ M. F. , s. d., *Bases para la conformación de las Entidades Territoriales Indígenas*, ETIS, Bogotá.
- SANTOS, B.A. dos, 1983, *Amazônia : Potencial mineral e perspectivas de desenvolvimento*, T.A. Queiroz, São Paulo.
- SAYER J.A., C.S. HARCOURT & N.M. COLLINS, eds., 1992.- *The conservation atlas of tropical forests : Africa*. UICN, Gland, 288 p.
- SCHEPS, R. éd., 1993, *La science sauvage : des savoirs populaires aux ethnosciences*, Paris, Seuil (Points Sciences 93), 214 p. [comprend des articles de S. Bahuchet et P. Grenand]
- SPENCER J.E., 1966.- *Shifting cultivation in Southeastern Asia*. Univ. Calif. Press, (Berkeley), Publication in Geography n°19, 248 p;
- STEEN H. K. & TUCKER, R. P., eds., 1992, *Changing Tropical Forests : historical perspectives on today's challenges in Central and South America*, proceedings of a conference sponsored by the Forest History Society and IUFRO Forest History Group.

## *Interactions homme-forêt*

- SWEPSTON, L., 1989, Indigenous Labour Office and international law : recent developments, International discussion of the concerns of Indigenous Peoples, *Current Anthropology*, vol. 30, n° 2.
- TURNER, B.L. & BRUSH S.B. eds., 1987, *Comparative farming systems*, the Guilford Press, New York.
- WAGLEY, C. éd., 1974, Man in the Amazon, *Center for Latin American Studies*, University of Florida Press, Gainesville.
- WELLS M. & K. BRANDON, 1992.- *Peoples and parks*. World Bank, Washington, 98 p.
- WHITMORE, T. 1975 - *Tropical rain forests of the Far East*. Clarendon Press, Oxford.
- WURM S. A. & S. HATTORI eds, 1981 - *Language Atlas of the Pacific Area*. Australian Academy of the Humanities, Canberra, 47 cartes.

## **Annexe**

### **Questionnaire**

Ce questionnaire a été conçu pour le présent rapport, afin d'être diffusé auprès des spécialistes des populations indigènes des forêts équatoriales. Il a été établi en quatre langues, français, anglais, espagnol et portugais.

## QUESTIONNAIRE

Le but de ce questionnaire est de définir le type et l'importance des relations de l'ethnie considérée avec le milieu forestier, l'impact de ses activités sur l'écosystème et les conséquences qu'aurait une réduction de l'accès à la forêt.

NOM DE LA POPULATION

PAYS

.....

REGION

.....

Préciser si cette population déborde sur plusieurs pays.

### Sources et références

Nom de l'observateur(s)

Lieu des enquêtes

.....

.....

Années des enquêtes

.....

Publications

.....

.....

.....

.....

Questionnaire rempli par : .....

Date : .....

Serge BAHUCHET, CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
LABORATOIRE DE LANGUES ET CIVILISATIONS À TRADITION ORALE  
44 Rue de l'Amiral Mouchez - 75014 PARIS - TEL : 33 1 45 80 96 73 - FAX : 33 1 45 80 59 83

Pierre de MARET, UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES  
CENTRE D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE  
44 Avenue Jeanne - 1050 BRUXELLES - TEL : 32 2 650 34 28 - FAX : 32 2 650 35 21

**1- Désignation**

- 1.1- Autodésignation .....
- 1.2- Noms usuels par les voisins.....
- 1.3- Noms communs dans la littérature .....

**2- Langue(s)**

- 2.1- Nom(s).....
- 2.2- Classification (famille linguistique) .....
- 2.3- Multilinguisme
  - 2.3.1- Quelle est la proportion de monolingues ? .....
  - 2.3.2 Quelles autres langues parle-t-on ? Qui les parle ? Dans quel contexte (économique, politique, rituel...) ?

Langue.....	% hommes	% femmes	% jeunes	% vieux .	contexte
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....	.....	.....
  - 2.3.3- Parle-t-on une langue véhiculaire ? .....
  - 2.3.4- Parle-t-on une langue internationale ? .....
  - 2.3.5- Quels autres ethnies parlent la langue du groupe considéré ? .....

**3- Localisation**

- 3.1- PAYS .....
- 3.2- Région administrative (province, préfecture, district...) .....
- 3.3- Région géographique (rivière, montagne...) .....

**4- Population**

- 4.1- Effectif de la population (année de recensement) .....
- 4.2- Densité de la population .....
- 4.3- Superficie de l'aire occupée par cette population .....

## Interactions homme-forêt

Si la population déborde sur plusieurs pays, détailler .....

4.4- Taux de croissance de la population .....

natalité .....

mortalité .....

### 5- Habitat

5.1- Type d'habitat .....

(village, campement, maison longue communautaire...)

5.2- Accessibilité

Piste pédestre -----  oui  non

Rivière -----  oui  non

Implantation le long de routes carrossables -----  oui  non

5.3- Distance moyenne entre communautés (en km) .....

5.4- Mobilité saisonnière -----  oui  non

Quelle(s) saison(s) ? .....

Pour quelle(s) activité(s) .....

.....  
.....

5.5- Camps temporaires -----  oui  non

Quelle fraction de la communauté ? .....

(hommes et/ou femmes, tout le monde ou une partie...)

5.6.1- Villages permanents -----  oui  non

5.6.2- Déplacements périodiques des villages -----  oui  non

A quelle fréquence ? (année, décennie, siècle...) .....

De quelle ampleur ? (kilomètre, dizaines de km...) .....

### 6- Organisation de l'espace

6.1- Comment se passent les relations entre communautés de la même ethnie ? ...

6.2- Des territoires différents sont-ils reconnus ?  oui  non

6.2.1- Si oui, à quel niveau (famille, bande, village, lignage, clan...) .....

6.2.2- Les limites sont-elles clairement définies ?  oui  non

6.2.3- Comment les limites sont-elles maintenues ? (respect mutuel, défense active...) .....

6.3- Droit sur la terre défrichée (lignage, individu, famille...) .....

6.4- Mobilité des villages à l'intérieur d'un territoire délimité ou ouvert ? En cas de force majeure, y a-t-il des territoires de repli ? .....

## **7- Structure sociale**

7.1- Unité de résidence, composition d'une maisonnée (famille nucléaire...) .....

7.2- Type de communauté (qui habite ensemble et forme la communauté ? famille, lignage...) .....

7.3- Taille moyenne de la communauté .....  
(nombre de personnes composant le village, le camp)

7.4- Type de pouvoir, structure autoritaire (acéphal, centralisé; chef, aîné...) .....

7.5.1- Traditionnellement, comment les décisions concernant le groupe étaient-elles prises ? (par consensus, conseil, chef, etc.) .....

7.5.2- Comment le sont-elles aujourd'hui ? .....

7.6.1- Y a-t-il des personnalités officielles élues représentant le groupe, le village ? (décrire brièvement) .....

7.6.2- Leurs décisions sont-elles respectées, suivies ? .....

## **8- Voisinage**

8.1- Quelles ethnies vivent à proximité ?.....

8.2- A quelle distance moyenne ? .....

8.3- Quel type de relation ? (autrefois et aujourd'hui; dans quel contexte ? Y a-t-il relation de dominance ?) .....

**9- Organisation religieuse**

9.1- Caractéristiques principales de la religion .....

9.2- Quel type de responsable(s) religieux (médium, devin, prêtre, chaman, chef...) .....

9.3.1- Certaines activités religieuses nécessitent-elles des déplacements en forêt ? .....

9.3.2- Certains rituels sont-ils liés étroitement à l'utilisation de la forêt ? .....

9.3.3- Existe-t-il des lieux de culte en forêt ? (arbre, grotte, montagne, chute d'eau...) .....

**10- Agriculture**

10.1- Pratique de l'agriculture -----  oui  non

10.1.1- Agriculture itinérante sur brûlis -----  oui  non

10.1.2- Agriculture sédentaire avec labour-----  oui  non

10.2.1- Plantes de base (céréales, tubercules, manioc...) .....

10.2.2- Nombre approximatif d'espèces cultivées .....

10.3.1- Abattis sur jachère ou sur forêt .....

10.3.2- Superficie moyenne abattue annuellement par famille .....

10.3.3- Nombre d'années consécutives de mise en culture.....

10.3.4- Durée de la jachère .....

Abandon en fin de cycle -----  oui  non

Retour périodique sur les mêmes terres -----  oui  non

10.4- Distinguer les modifications autrefois/aujourd'hui .....

10.5- Manifestations de la dégradation de la forêt  oui  non

Si oui, lesquelles (végétation dégradée, forêt secondaire, graminées, paturages...)

10.6- Appréciations indigènes sur la disponibilité en terres cultivables .....



**11- Activités de subsistance**

- 11.1- Elevage -----  oui  non
- 11.1.1- À but alimentaire -----  oui  non
- 11.1.2- Quels animaux ? .....
- 11.1.3- Pour quel usage (échanges cérémoniels, prestations sociales...) .....
- .....
- 11.1.4- Degré de soin de l'élevage (nourriture, enclos...) .....
- .....
- 11.1.5- Cheptel moyen par famille .....
- 11.2- Pratique de la chasse -----  un peu  beaucoup  plus du tout
- 11.2.1- Petit gibier -----  un peu  beaucoup  plus du tout
- Quelles espèces ? (nombre) .....
- .....
- 11.2.2- Gros gibier -----  un peu  beaucoup  plus du tout
- Quelles espèces ? (nombre) .....
- .....
- 11.2.3- Principales techniques de chasse (collectif/individuel, armes...) .....
- .....
- .....
- 11.2.4- Dispose-t-on de données quantifiées sur les produits de la chasse ? .....
- .....
- .....
- 11.3- Pratique de la pêche -----  un peu  beaucoup  plus du tout
- 11.3.1- Principales techniques de pêche (embarcations, rivières/ ruisseaux/ fleuves, poisons ichtyotoxiques, instruments, armes...) .....
- .....
- .....
- 11.3.2- Dispose-t-on de données quantifiées sur les produits de la pêche ? .....
- .....
- .....
- 11.4- Collecte de produits sauvages alimentaires
- 11.4.1- Végétaux -----  un peu  beaucoup  plus du tout
- Principales espèces (nombre) .....
- .....
- Techniques ou activités particulières .....

## Interactions homme-forêt

.....  
11.4.2- Animaux -----  un peu  beaucoup  plus du tout

Principales espèces (nombre) .....

.....  
Techniques ou activités particulières .....

.....  
11.4.3- Dispose-t-on de données quantifiées sur les produits de la collecte ? ...

### 11.5- Technologie et outillage

11.5.1- Y a-t-il un artisanat local -----  oui  non

Quelles activités (forge, vannerie, poterie...) ? .....

.....  
11.5.2- Matières premières -----  locales  extérieures

Lesquelles proviennent de la forêt ? .....

.....  
Nombre approximatif d'espèces utilisées .....

11.5.3- Outils -----  fabrication locale  achat

Lesquels ? .....

## 12- Alimentation

12.1.1- Dépendance nutritionnelle sur des aliments sauvages. Lesquels ? Dans  
quelle proportion du régime ? .....

.....  
12.1.2- Modalités d'acquisition (autoproduction ou non) .....

.....  
12.2.1- Dépendance nutritionnelle sur des produits agricoles. Lesquels ? Dans  
quelle proportion du régime ? .....

.....  
12.2.2- Modalités d'acquisition (autoproduction, achat, échange -avec qui ?-)

.....  
.....

12.3- Dépendance nutritionnelle sur des produits du commerce. Lesquels ? Dans quelle proportion du régime ? .....  
.....  
.....

**13- Pharmacopée**

13.1- Usage de produits forestiers-----  un peu  beaucoup  plus du tout

13.2- Y a-t-il des thérapeutes traditionnels spécialistes ?  oui  non  plus

13.3- L'ethnie considérée a-t-elle une réputation particulière dans le domaine thérapeutique ? .....  
.....

13.4- Y a-t-il des plantes particulièrement remarquables dans cette ethnie ? .....  
.....

13.5.1- Dispose-t-on d'inventaires pharmacognosiques ?  oui  non  
(sur cette région, sur cette ethnie)

13.5.2- Dispose-t-on d'analyses chimiques ? ---  oui  non

13.5.3- Références bibliographiques .....  
.....  
.....

**14- Insertion dans l'économie régionale et nationale**

14.1- Monétarisation -----  oui  un peu  non  
Récent ou ancien ? .....

14.2- Commerce -----  oui  un peu  non  
Récent ou ancien ? .....

14.2.1- De produits alimentaires cultivés-----  oui  un peu  non  
Lesquels ? Sous quelle forme (brut ou transformés) ? .....

14.2.2- De produits alimentaires sauvages ----  oui  un peu  non  
(animaux/végétaux)  
Lesquels ? Sous quelle forme (viande fumée, poisson séché...) ? .....  
.....

## Interactions homme-forêt

- 14.2.3- De produits non alimentaires sauvages -  oui  un peu  non  
Lesquels ? .....
- 14.3- Cultures de rente-----  oui  un peu  non  
14.3.1- Lesquelles ? .....
- 14.3.2- Évolution récente des marchés .....
- 14.4- Travail salarié -----  oui  un peu  non  
Récent ou ancien ? .....
- 14.4.1- permanent -----  oui  un peu  non  
14.4.2- temporaire -----  oui  un peu  non  
14.4.3- sur place -----  oui  un peu  non  
14.4.4- migrants saisonniers -----  oui  un peu  non  
14.4.5- De quel type ? (industrie du bois, mines, élevages, services auprès  
d'autres ethnies...) .....
- 14.4.6- Nombre de personnes concernées (âge, sexe et % approximatif de la  
population impliquée) .....

## 15- Situation politique et juridique

### 15.1- Niveau d'éducation

15.1.1- Y a-t-il des écoles (publiques ou privées -missions-) -  oui  non

15.1.2- Sont-elles fréquentées par les enfants ? .....

15.1.3- Quelle est la langue de scolarité ? (maternelle indigène, régionale,  
nationale...) .....

### 15.2- Relations avec le pouvoir central

15.2.1- Y a-t-il sur place une représentation administrative ?  oui  non

15.2.2- De quel type (municipalité, bureaux du gouvernement, poste de  
police, etc.) ? .....

### 15.3- Statut juridique

15.3.1- Cette population dispose-t-elle d'un statut particulier dans le cadre  
national (distinct des autres populations) ? -----  oui  non

15.3.2- Son administration relève-t-elle d'une *institution* particulière ?

Laquelle ? .....

15.3.3- Son administration relève-t-elle d'une *juridiction* particulière ?

Laquelle ? .....

15.3.4- Dans quel droit foncier s'insèrent les activités de cette population ? .....

15.3.5- Des mesures particulières sont-elles destinées  
à cette population ? -----  oui  non

De protection (zones délimitées, protégées...) .....

D'autorité ou de rétorsion (sédentarisation, migrations...) .....

15.4- Représentation vis à vis de l'extérieur

15.4.1- Existe-t-il des porte-paroles ? -----  oui  non

15.4.2- De quel type (chefs, représentants désignés ou élus, etc.) ? .....

Quel est leur rôle ? .....

15.5- Statut des terres

Quel est le statut des terres habitées par cette population ? (terre domaniale,  
réserve indigène, parc national...) .....

## 16- Problèmes sociaux et sanitaires

16.1- État sanitaire .....

16.2- Maladies particulières .....

16.3- Principales causes de mortalité .....

16.4- Alcoolisme .....

16.5- Stupéfiants .....

16.6- Divers .....

## 17- Contacts

17.1- Avec d'autres ethnies d'agriculteurs -----  oui  non

Quelles ethnies ? (densité, principales caractéristiques) .....

## Interactions homme-forêt

17.2- Avec représentants de groupes non-agriculteurs  oui  non

17.3- Y a-t-il à proximité de la communauté :

des marchés -----  oui  non

des magasins -----  oui  non

une mission religieuse -----  oui  non

un poste agricole -----  oui  non

un centre de santé -----  oui  non

géré par qui ? gratuit ou payant ? .....

17.4- La population a-t-elle des contacts avec :

origine

des chasseurs -----  oui  non  région  extérieur

des braconniers -----  oui  non  région  extérieur

des pêcheurs -----  oui  non  région  extérieur

des trafiquants, commerçants -----  oui  non  région  extérieur

des forestiers, bûcherons -----  oui  non  région  extérieur

des éleveurs de bétail -----  oui  non  région  extérieur

des agriculteurs immigrants -----  oui  non  région  extérieur

des prospecteurs -----  oui  non  région  extérieur

des mineurs -----  oui  non  région  extérieur

autres .....

Description sommaire des populations en contact .....

.....

## 18- Contexte économique

18.1- Pressions externes sur le milieu

depuis quand ?

Exploitation forestière -----  oui  non .....

Exploitation minière -----  oui  non .....

Projet de barrage -----  oui  non .....

Immigration paysanne -----  oui  non .....

Zone militaire -----  oui  non .....

Autres .....

18.2- Pressions endogènes sur le milieu

Surexploitation agricole -----  oui  non

Excès de chasse et disparition du gibier -----  oui  non

Autres .....

**18.3- Changements environnementaux**

Dans la dernière décennie, ayant affecté la disponibilité des ressources naturelles.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**19- Attitude face au changement**

19.1- Cette population manifeste-t-elle une préférence pour préserver sa culture traditionnelle et son identité ethnique ? .....

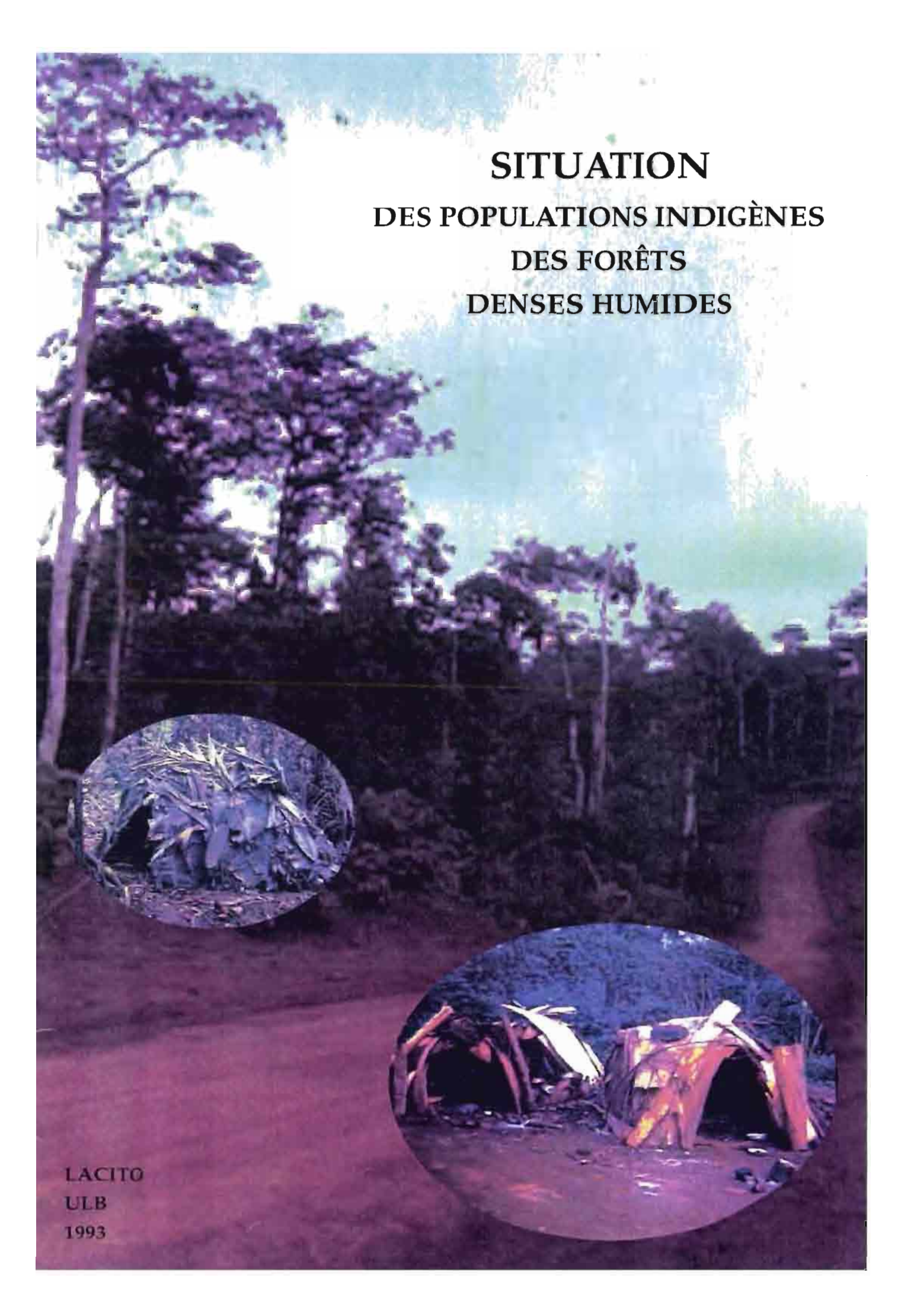
.....

19.2- De votre point de vue, quels risques majeurs regardent cette population ? Si vous le souhaitez, indiquez votre opinion. ....

.....  
.....  
.....

**20- Principales références bibliographiques concernant cette population**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



**SITUATION  
DES POPULATIONS INDIGÈNES  
DES FORÊTS  
DENSES HUMIDES**

LACITO  
ULB  
1993



**Rapport rédigé sous la direction de  
Serge BAHUCHET et Pierre de MARET**

**SITUATION DES POPULATIONS INDIGÈNES  
DES FORÊTS DENSES HUMIDES**

**Serge Bahuchet, coordinateur**

Juin 1993

---

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
**LABORATOIRE DE LANGUES ET CIVILISATIONS À TRADITION ORALE**  
44 Rue de l'Amiral Mouchez - 75014 PARIS - TEL : 33 1 45 80 96 73 - FAX : 33 1 45 80 59 83

UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES  
**CENTRE D'ANTHROPOLOGIE CULTURELLE**  
44 Avenue Jeanne - 1050 BRUXELLES - TEL : 32 2 650 34 28 - FAX : 32 2 650 35 21

Bahuchet S., Grenand Pierre, Aubaile-Sallenave F., Grenand F., Joiris D., Maret P. de (1993)

Synthèse des interactions entre l'homme et la forêt tropicale :  
1ère partie

In : Bahuchet S. (ed.), Maret P. de (ed.). Situation des  
populations indigènes des forêts denses humides

Paris (FRA) ; Bruxelles : LACITO ; ULB, 1-83